



Projet de catégorie B avec Étude d'incidences sur l'environnement

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE**

établi conformément à l'article D.29-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement

---

### **Projet**

***Construction et exploitation de quatre éoliennes  
accompagnées des auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès,  
d'une aire de montage et de la pose de câbles électriques souterrains  
sur la commune d'Ohey***

### **Demandeur**

wpd Benelux  
Quai Banning, 6  
4000 Liège

### **Date, heure et lieu de la réunion**

La Réunion d'Information Préalable s'est tenue :

le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00  
Salle « Isbanette », Rue du Grand-Chêne 50A, 5350 Evelette

### **Identité et les coordonnées du président de la réunion**

La réunion a été présidée par :

Monsieur Christophe GILON, Bourgmestre de la Commune d'Ohey.

Le secrétariat de la réunion est assuré par :

Monsieur Bernard HANQUET, Conseiller en environnement (Administration communale d'Ohey).

### **Liste des personnes présentes à la réunion**

La liste des personnes présentes à la réunion est annexée au présent Procès-verbal.



## **Procès-verbal de la réunion**

La séance est ouverte à 19h10 par Monsieur Christophe GILON, Bourgmestre de la Commune d'Ohey, qui préside la réunion.

La retranscription intégrale des débats est reprise ci-dessous.

### • **Introduction**

#### **Christophe GILON - Bourgmestre - Commune d'Ohey**

Bonsoir. Je vous invite à vous asseoir. Merci pour votre présence. Alors vous savez toutes et tous pourquoi nous sommes ici, nous sommes là dans le cadre de la réunion d'information préalable ; je remercie bien entendu les porteurs du projet, je remercie aussi le modérateur de cette soirée, je vais d'emblée vous rassurer peut-être quelque part le modérateur par la même occasion parce que au départ j'étais destiné à me positionner près de vous assis à vos côtés plutôt qu'à côté du porteur du projet... Je vous rassure toutes et tous, ce n'est pas parce que je suis à côté du porteur de projet ou que la commune l'est qu'elle est bien entendu pour le projet. Cela étant, nous avons en tant qu'autorité l'obligation de présider cette réunion d'information préalable. Donc je dois faire l'ouverture de la séance et je dois assurer également la clôture. Les débats seront retransmis intégralement et le modérateur va vous expliquer le déroulement de la soirée pour que chacun ait l'occasion de s'exprimer et donc à l'issue de cette réunion, vous aurez également un délai pour pouvoir vous manifester de manière officielle dans le cadre de ce projet et la suite, bien entendu, ce sera la réalisation de l'étude d'incidence et dans le cadre de cette étude d'incidence par rapport aux remarques que vous aurez émises ou propositions, il y aura lieu de pouvoir en tenir compte. Alors je ne vais pas d'emblée clôturer, mais par cohérence et nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter en collège même voir en Conseil communal ; vous savez qu'il y a un autre projet qui est en cours pour lequel on a remis un avis négatif ; pour lequel aussi dans le cadre du permis relatif au mt de mesure, nous avons remis aussi un avis négatif. Les porteurs sont en recours, on verra l'état, l'évolution du dossier et je disais donc qu'en terme de cohérence, mais également par rapport au fait qu'il manque selon nous un cadre régional pour le développement des multiples projets, le collège remettra à nouveau un avis défavorable. Ça ne veut pas dire pour autant que nous sommes contre le développement de projets alternatifs, mais nous estimons en tout cas que dans l'état actuel des choses il y a probablement lieu de légiférer et de mettre un cadre plus important que celui qui existe aujourd'hui. Mais je ne vais pas m'étendre davantage et je vais céder la parole sans plus attendre au modérateur. Je remercie également les conseillers communaux ainsi que les membres du collège qui sont présents ce soir et notre employé communal, Bernard Hanquet qui est notre conseiller en environnement et qui va suivre en partie ce dossier. Merci.

#### **Pascal FRANCOIS - Modérateur - AFP**

Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre pour ces quelques mots d'introduction. Je vais peut-être commencer par me présenter si vous voulez bien. Je m'appelle Pascal François et je suis un ancien journaliste de radio, de télévision et de presse écrite et je me suis spécialisé depuis quelques années maintenant dans la modération des débats qui réunit du public en salle et typiquement dans cet exercice un peu particulier qu'on appelle joliment en Wallonie, ça ne s'invente pas : RIP. Qu'est-ce que ça veut dire ? RIP et bien c'est une réunion d'information préalable. Je vais commencer par présenter les différents intervenants qui représentent le porteur de projet. Il y a **Stéphane DIEZ** qui est directeur



développement Belgique de wpd Benelux qui est le porteur de projet. Il y aura tout à l'heure aussi qui pourrait intervenir au moment des questions réponses, pourquoi pas, **Anamari KURTI** qui est chef de projet senior dans la même société. **Xavier GILLON**, qu'on va également entendre, qui est chargé de mission à la coopérative citoyenne « Emission Zéro » et qui est administrateur de « Ceinture Energétique Namuroise ASBL ». Et de l'autre côté, à côté de Monsieur le Bourgmestre se trouve le représentant du bureau d'études qui a été mandaté par le porteur de projet. C'est CSD ingénieur. Puisque si nous sommes réunis aujourd'hui en salle, c'est parce qu'on lance officiellement l'étude d'incidence sur l'environnement qui a été confiée à CSD Ingénieur et c'est **Guillaume VERBEKE** qui est Senior Project Manager, qui se trouve ici présent aujourd'hui pour vous expliquer qui est sa société, et ce qu'elle sera amenée à faire dans le cadre de l'étude d'incidences. Dans un monde parfait sur l'autoroute du bonheur, on ne va pas rester enfermé jusqu'à 00h00 aujourd'hui, on va plutôt essayer de poser un cadre. Une RIP, habituellement ça dure 1h30 avec une règle qu'on va appeler 2/3, 1/3. 1/3 de présentation, toute présentation confondue, porteur du projet CSD, également quelques mots de la coopérative et l'essentiel du reste de la soirée, les 2/3 restants, étant consacrés à ce qui est important aujourd'hui, c'est vous entendre effectivement, au moment des questions-réponses. Une réunion d'information, je vais vous expliquer avant de vous dire ce que c'est. Je vais vous dire ce que ce n'est pas un endroit où on peut lever la main, crier très fort et dire qu'on est contre un projet, ça peut vous faire du bien de mettre des décibels, mais ça ne sert pas à grand-chose à part peut-être vous faire du bien d'un point de vue thérapeutique, mais c'est surtout un moment qui est important parce que ça permet au demandeur de présenter ses intentions, son projet ou même à ce stade-ci peut être devrait-on parler d'avant-projet, permettre au public de venir chercher une première information en lien avec le projet spécifique dont il est question aujourd'hui d'émettre des observations et des suggestions en lien avec le projet. De présenter des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être envisagées pour qu'il en soit tenu compte et également, et c'est important parce que j'imagine que vous êtes toutes et tous des riverains concernés par le développement du projet s'il se fait et donc à ce titre, bah vous êtes en capacité peut être et ça se produit dans chaque soirée, de mettre en évidence des points particuliers qui selon vous doivent être abordés dans le cadre de la réalisation d'étude d'incidence. Les étapes de la procédure ; et bien il y a la conception du projet, naturellement ; il y a 15 jours importants où la population envoie au chapitre, j'insiste sur 2 moments, celui-ci en est un. C'est le moment de la RIP où vous pouvez vous exprimer. On enregistre les débats, on dresse un procès-verbal on a des micros aussi pour ça. Et derrière ça, derrière ce jour, et bien il y a 15 jours où vous pouvez aussi compléter peut-être vos interventions par des courriers. Je vais y revenir dans un instant. L'étude d'incidence va se réaliser, la demande de permis interviendra et l'autre moment où vous avez voix au chapitre, vous citoyens, c'est au moment où vous allez pouvoir consulter les résultats de l'étude d'incidence et vous manifester par courrier. Il y aura des mesures de publicité qui seront effectuées pour une période non plus de 15 jours, mais une période de 30 jours. Différentes instances seront amenées à se prononcer dans le cadre de cette demande. L'instruction du dossier se clôturera et la décision finale interviendra au niveau de la région wallonne. C'est vraiment eux qui ont le mot final par rapport à la vie de ce projet et donc la commune ; Monsieur le bourgmestre l'a dit ; pouvoir d'avis et donc vous connaissez l'avis puisqu'il a été énoncé assez clairement par Monsieur le Bourgmestre, l'avis est négatif à ce stade en tout cas. Voilà en pratique pour les courriers, vous avez la possibilité comme je disais de compléter vos interventions ce soir en ajoutant peut être des pièces au dossier ou peut être préciser un certain nombre de choses que vous n'avez peut-être pas pu énoncer aujourd'hui. Vous devez adresser vos courriers d'abord au collège communal d'Ohey avec s'il vous plait une copie au porteur de projet. Pour ma part je ne serai pas plus long, je viendrai vous retrouver au moment des questions réponses et je laisse place au porteur de projet WPD, qui développe aujourd'hui



si je me trompe, son tout premier projet de cette nature là sur le territoire de la région wallonne, c'est à vous. Avec le micro, c'est beaucoup mieux.

- Présentation de la société EDPR et de l'avant-projet

(Voir support de présentation annexé)

**Stéphane DIEZ - Directeur Développement Belgique - wpd Benelux**

Première fois, donc voilà, c'est pour ça. Donc merci Pascal, Bonsoir à tout le monde. Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs, je vais ajouter une petite chose quand même, parce que comme c'est notre première fois, notre première RIP, toute notre équipe est là donc nous avons Dilara, nous avons Flavio et nous avons Aril qui sont nos chefs de projet dans les différentes régions du pays et notre assistante de choc grâce à qui on a pu réaliser cette soirée aujourd'hui. J'insiste aussi avant de dire que Anna est là malgré une grosse maladie, mais elle avait vraiment envie d'être avec nous pour cette première RIP. Petite chose importante aussi, parce que quand nous en avons discuté avec Pascal, il y a je pense, plusieurs manières de présenter les choses et plusieurs manières de présenter une RIP. La RIP, c'est une obligation légale entre guillemets, alors on avait deux options, soit on s'en débarrasse, on fait ça en deux minutes, on s'en fout mais c'est pas vraiment dans l'ADN de la société, c'est pas vraiment dans l'ADN des collègues qui sont ici, donc on est fier de ce qu'on fait. On est fier de la société, le groupe pour lequel on travaille au travail, qui a de belles valeurs et on est fier aussi du projet. Alors il est clair qu'un projet comme celui-ci, qu'on le fasse ici ou qu'on le fasse ailleurs, il y a toujours débat, c'est tout à fait logique. Mais nous, nous sommes fiers de faire ça. Donc voilà, c'est une raison pour laquelle on est là. On est là aujourd'hui. Donc, donc nous travaillons tous ici pour le groupe WPD, qui est un groupe dont la mission est la production et la revente d'électricité verte issue d'énergie renouvelable. Donc nous sommes leader européen dans le développement de projets éoliens et nous commençons à être un acteur important en matière de production réalisée par des parcs de grands photovoltaïques. Donc voilà, production renouvelable 100% renouvelable. Oui, acteur important de la transition énergétique, production de l'environnement et nous souhaitons évidemment on sait qu'un mix énergétique ça nécessite quand même différentes sources d'approvisionnement. Néanmoins nous, notre credo, c'est que l'approvisionnement du futur se produira principalement par les énergies renouvelables. En quelques chiffres, à ce jour donc ça ce sont des chiffres qui datent du début de l'année, on avait déjà construit plus de 2600 éoliennes dans 29 pays et aujourd'hui nous sommes environ début d'année, 3700 personnes réparties dans ces 29 pays donc quand même un groupe qui a une certaine expérience, je dirais dans la gestion de ce type de projet. Chose qui moi me tient très fort à cœur, c'est la couverture de toute la chaîne de valeur par le groupe parce que qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que, on intervient dans le stade de développement, c'est à dire ce que nous faisons aujourd'hui ensemble jusqu'à la construction du projet, s'il a la chance d'être accepté, bien s'il a la chance d'être accepté ; une fois que le projet est construit, nos collègues de Wind manager prennent le relais et exploitent le projet durant toute sa durée de vie, on va dire une trentaine d'années, et le moniteur au contrôle où on check en permanence 24 h sur 24 si les éoliennes tournent bien parce que vous imaginez bien que c'est une éolienne ne tourne pas, ce n'est pas bon. Et parallèlement à cela, nous avons d'autres collègues aussi d'une entreprise qui s'appelle Windtechnik et qui est le plus gros maintenancier en Europe. Ce qu'ils font et bien quand les collègues de Wind Manager disent qu'il y a un problème à l'éolienne qui se trouve là-bas, les équipes de Windtechnik vont réparer ou ils procèdent pour nous ou pour d'autres, parce que c'est le plus gros maintenancier d'Europe une maintenance préventive des différents parcs un peu partout. Donc, très important :



développement, c'est maintenant, construction, exploitation et entretien des parcs durant toute leur durée de vie.

Aujourd'hui wpd en Belgique, c'est assez amusant parce que pour le moment on démarre. Comme je vous dis, c'est la première fois, on est relativement nouveau. Néanmoins, on a quand même déjà quelques projets un peu partout et vous voyez en Région flamande, un petit parc en vert, donc nous avons un parc en fonctionnement, ce qui est plutôt anecdotique me direz-vous, mais c'est quand même amusant parce que c'est un parc qui a été réalisé en 2004 et qui est en processus pour le moment de renouvellement pour la société Nike qui a son hub de logistique européen à Laakdal. Donc on a quand même une petite expérience en Belgique, mais on est en train d'empiler les Legos pour le moment pour réaliser des projets avec l'équipe belge et également avec le soutien des équipes françaises et des équipes allemandes pour tout ce qui est service commun. Le contexte général, encore des chiffres, mais je vais un peu les résumer je pense qu'on vit tous dans le même monde aujourd'hui et certainement depuis février 2022, on se rend compte quand même qu'il est quand même important d'une part de petit à petit se défaire des énergies fossiles et d'autre part d'assurer quand même une certaine indépendance pour ne pas être mis sous pression, je dirais par des pays ou des gouvernements qui n'ont pas exactement les mêmes valeurs que nous. Ce qui fait l'Europe, la Belgique et la région Wallonne ont décliné tout ça en objectifs chiffrés. Pour faire simple : en 2022, on produisait 1915 gigawatts heure d'électricité bas carbone grâce aux éoliennes en Wallonie. En 2030, on a depuis 2022 un objectif de 6200 gigawatts heure d'envoyer 1900 d'une part 6200 d'autre part. Comment fait-on ça ? Et bien, c'est tout bête. Donc on va implanter des éoliennes et on va faire produire de l'électricité verte par ces éoliennes. Donc aujourd'hui, vous voyez qu'en Wallonie, on a 492 éoliennes installées pour 637 en Flandre, même si on a un territoire qui est beaucoup plus grand que celui de la Flandre, on a beaucoup moins d'éoliennes qui sont installés, donc nous avons quand même un retard important à rattraper et il sera rattrapé uniquement en construisant des parcs. Le projet en lui-même, donc c'est pour ça que vous êtes là, c'est ce qui vous intéresse le plus. Le projet en lui-même, il se situe sur la grande route qui se situe entre ici Evelette et entre Ohey. Et quand on regarde, je vais partir du nord-ouest vers le Sud-est. Le projet se situe à droite de la route quand vous descendez vers Evelette. Donc vous connaissez la commune mieux que moi, donc j'imagine que vous localisez relativement facilement d'où il s'agit, donc voilà. D'une autre manière, la route d'Ohey, vous descendez vers Evelette sur la droite, 4 éoliennes. Donc sur cette carte ci nous avons localisé non seulement, le parc existant que vous connaissez tous, parce qu'il est à cheval sur les 2 communes de Gesves et de Ohey mais également un projet qu'on vous a certainement présenté dans le courant de l'année. Donc ça c'est une réalité, c'est factuel. Notre projet, sous une autre forme, avec le parc existant de Windvision. Les quelques caractéristiques de ce projet par rapport à certaines contraintes qui sont prescrites dans le cadre de référence de la région wallonne ; distance par rapport aux habitats : donc vous voyez qu'il y a des critères qui sont définis aujourd'hui ; ces critères sont en évolution, donc aujourd'hui il y a un cadre de référence qui dit que et demain il y a une évolution du cadre de référence qui fera évoluer cette distance par rapport aux zones d'habitants. Toujours est-il que la distance la plus courte par rapport aux habitats, c'est une maison isolée qui se situe à 505 M de l'éolienne qui est la plus au Sud-est. Autre critère de distance par rapport à certains éléments, les distances par rapport aux zones boisées, toutes les éoliennes de notre projet se situent toutes à plus de 200 M de toutes les franges boisées. Quelques informations clés donc, vous l'avez déjà vu, 4 éoliennes, 4 éoliennes modernes, ça va produire un peu plus de 10 GWh par an donc ça fait 52.000 MWh par an. On fait toujours un peu la comparaison pour que ce soit plus facilement identifiable pour tout le monde, c'est environ la consommation de 15000 foyers. Ces éoliennes on souhaiterait qu'elles aient une hauteur de 200 M maximum, les éoliennes modernes, elles sont assez différentes par rapport à ce que on

connaît dans d'autres parcs, elles sont plus grandes donc je pense que les éoliennes de 150 M qu'on connaissait par le passé, ça va devenir de moins en moins régulier. Donc voilà. Nous notre projet, je répète, c'est toujours un projet, c'est 200 M. Donc on parle de puissance installée de maximum 28,8. Pourquoi ? Parce qu'on se lance un peu dans le futur. Si ce projet fonctionne, il ne sera pas réalisé demain. On ne sait pas encore quelle sera la puissance des éoliennes de demain, mais 28 MWh installé, ce sont des éoliennes qui fonctionnent dans l'eau, qui pourraient fonctionner très bien, mais je ne pense pas qu'on saura à ce niveau-là. Il faut savoir que la région dans laquelle vous êtes, par la force des choses, si elle intéresse les développeurs de projets éoliens, c'est qu'il y a un vent de qualité, donc il faut savoir qu'ici donc, dans la zone du projet, il y a un vent qui est assez bon et, oui, l'emprise de 4 éoliennes, ça fait 0,5 hectares fois 4, ça fait 2 hectares d'emprise. Ce n'est vraiment pas grand-chose. Si vous comparez par rapport à un parc éolien, et bien c'est sûr que c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup moins.

Ce qui vous intéresse aussi ? Je l'espère c'est un peu le timing des choses. Donc aujourd'hui on est fin 2023, date de la RIP, on compte consacrer l'étude à l'année 2024 à tout ce qui est études d'incidence avec notre partenaire CSD. 2025, c'est la période pendant laquelle on espère que on va travailler sur le permis et on espère le recevoir et pour débiter la construction de ce permis en 2027, comme je l'ai dit tout à l'heure normalement. Un parc éolien, ça a une durée de vie d'une trentaine d'années. Et après cette trentaine d'années, on a encore une petite année pour réaliser le démantèlement du parc éolien et un éventuel repowering. Voilà, ça c'était pour moi, donc si vous avez des questions, il y a une session de questions réponses tout à l'heure à laquelle on aura l'occasion de répondre à toutes vos incertitudes et questions.

- *Etude des Incidences sur l'Environnement*

(Voir support de présentation annexé)

**Pascal FRANCOIS - Modérateur - AFP**

On passe maintenant au bureau CSD ingénieurs avec Guillaume VERBEKE qui va vous parler de son bureau et de l'étude d'incidence sur l'environnement.

**Guillaume VERBEKE - Senior Project Manager - CSD Belgium**

Bonsoir à tous, donc ici, je vais vous présenter en fait ce qu'est une étude d'incidence. Évidemment, ce ne sera pas l'étude d'incidence du projet vu qu'on n'a pas encore entamé les analyses. Donc voilà, c'est vraiment vous expliquer le contenu et à quoi ça ressemble. Donc pourquoi est-ce qu'on en fait une ? Il faut savoir que c'est imposé par la législation à partir du moment où le projet fait plus de 3 mégawatts en puissance installée ici, vous voyez, on est dans l'ordre de de 28 donc évidemment il y a une étude d'incidence qui doit être fait, la procédure est régie par le code de l'environnement et le code du développement territorial et en réalité l'étude d'incidence est une annexe à la demande de permis. Alors à quoi elle sert ? c'est avant tout un outil pour le demandeur qui va améliorer la qualité environnementale de son projet en suivant les recommandations du bureau d'étude. C'est aussi un outil de décision pour les autorités qui vont consulter les cette étude pour fonder leur décision et alors également un outil d'information pour vous public, puisque cette étude sera accessible au moment de l'enquête publique lorsqu'il y aura une demande de permis. Alors cette étude ne peut pas être faite par n'importe qui, elle doit être faite par un bureau agréé, donc une agrégation qui est donnée par la Région wallonne et en fait cette agrégation certifie la compétence, de l'indépendance et de



l'expérience du bureau d'étude, donc CSD a cet agrément ici rapidement une petite présentation du groupe, mais il faut savoir qu'on a un groupement d'ingénierie présent en Europe et en Belgique. On est à Namur, Bruxelles et Liège et en réalité, on fait les études d'incidence des projets éoliens depuis le début du développement éolien en Belgique, donc depuis le début des années 2000. On réalise les études sur des projets d'énergie renouvelable. On a également d'autres compétences telles que des études de dépollution du sol ou alors de mobilité. Donc les objectifs de cette réunion ? C'est avant tout aux demandeurs de présenter son projet. Mais c'est aussi surtout ce qui est important à retenir pour vous, c'est que c'est aussi l'occasion d'alerter sur des points particuliers. Ce sont des points d'intention qui pourraient être éventuellement intégrés dans l'étude d'incidence. Un exemple concret, ce serait un ornithologue qui a connaissance de certaines espèces d'oiseaux qui fréquentent le site. Voilà certains chemins d'accès, et cetera. L'idée, c'est vraiment en fait de compléter le contenu standard avec votre tour qui connaissait la région. Alors il y a aussi la possibilité, voilà de d'éventuellement proposer ou demander des alternatives, donc une alternative, c'est quoi ? C'est éventuellement des éoliennes plus hautes, plus petites, à un autre endroit. Donc quelles sont les alternatives de ce projet-là par rapport à ce qui est présenté ici ? Et donc le contenu de l'étude d'incidence, il y a avant tout la présentation du projet, très concrètement l'implantation des éoliennes, les caractéristiques des machines. On va ensuite décrire toute la situation existante, ça en fait, quelle est la zone du projet sans l'implantation des éoliennes ? Donc là on va caractériser sur diverses thématiques comment est la région. Ensuite, on va passer aux incidences de projets, que ce soit en phase de chantier et en phase d'exploitation sur toute une série de thématiques. Dont les principales que je vais détailler par la suite sont le milieu biologique, le paysage, l'acoustique et l'ombrage. Une fois qu'on a détaillé tous ces incidences, on va analyser les éventuelles alternatives. Donc comme je dis, des alternatives techniques, d'autres machines plus grandes, plus petites, d'implantation au sein du site mais également de localisation, donc dans la région est ce qu'il y aurait éventuellement d'autres sites qui seraient plus favorables que ce projet-là ? Et alors, l'étude se termine par toute une série de recommandations proposées par le bureau d'étude que le demandeur va devoir suivre lors du dépôt de son permis.

Ici, je vais détailler les 4 thématiques principales à noter, comme j'ai dit au début de la présentation, ce sont tous des exemples puisque l'étude n'a pas encore été réalisée. C'est vraiment de vous expliquer comment on va travailler par la suite. Donc ici, sur le milieu biologique, faut savoir qu'avant qu'on rédige la moindre ligne, on va faire un inventaire biologique de la zone pendant toute une année. Donc pour couvrir toutes les saisons possibles pour les oiseaux et les chauves-souris principalement. Le milieu biologique, donc on va étudier principalement les oiseaux, les chauves-souris et pour toutes les espèces qui ont été rencontrées, il y aura des niveaux d'incidence qui sont définis pour toutes ces espèces-là. Ici, on a l'exemple de de la thématique du paysage qui va se faire un peu en 2 temps, en 2 grandes thématiques. La première grande thématique, ce sont les lieux de vie, donc toutes les zones d'habitat et les habitations isolées, donc là où les gens sont présents. Et alors toute une série plutôt axée sur la qualité paysagère et patrimoniale de la région, donc typiquement les lignes de vue remarquables, les éléments classés comme une église, et cetera, les périmètres d'intérêt paysager comme ils sont définis. Et donc pour toutes ces séries, donc tous ces lieux de vie et ces éléments du patrimoine, il y a également toute une série d'incidences qui sont définies. On va également définir la visibilité du projet dans la région, donc depuis quel endroit du territoire le projet est visible. Ici vous avez un exemple d'une carte de visibilité où les zones jaunes sont les zones depuis lesquelles on voit le projet : les zones grises sont les zones où on ne voit pas le projet. Quand on voit le projet, ça peut être aussi bien dans sa hauteur, son entièreté qu'un bout de pale. Ici, c'est vraiment pour identifier depuis où est ce qu'on peut voir le projet.



Vous avez également aussi la présentation des zones vertes, ce sont les zones boisées. Depuis lesquelles quand on se situe en zones boisées évidemment il n'y a pas de vue longue et donc de vue vers le projet. On va également coupler le chapitre paysage avec toute une série de photomontages, donc en fait un photomontage, c'est quoi ? Ce sont des photos réalisées sur le terrain sur lesquelles on va implanter les éoliennes pour visualiser ce que donnerait le projet quand il sera construit. Donc on va prendre différents points d'intérêt. Et autour du projet, que ce soit les zones d'habitat et encore une fois, les éléments du patrimoine et on va illustrer depuis tous ces endroits là ce que ça pourrait donner. Concernant la 3e thématique sur l'environnement sonore, ça va se faire en 2 temps. Le premier temps est une mesure longue durée du bruit ambiant de la zone sans le projet donc on va vraiment caractériser l'ambiance sonore aux alentours du projet, pour ensuite pouvoir comparer ça à nos modélisations informatiques. Pour justement savoir en fonction du contexte dans lequel se situe le projet, est ce que le projet serait perceptible ou non ? Il y a également toute une série de comparaisons aux valeurs limites réglementaires. Ce sont des modélisations maximalistes. On va considérer que les éoliennes tournent tout le temps à pleine puissance et que le son se propage de manière uniforme dans toutes les directions. C'est pour ça que vous avez des modélisations concentriques, en réalité, on sait bien que le vent va porter le son dans une direction ou dans une autre. Cependant, toutes les modélisations sont faites de manière maximaliste et on s'assure que la réglementation respectée au droit de chaque récepteur. Un récepteur est placé au niveau de chaque habitation isolée, proche ou zone d'habitat proche. Donc, même si une habitation isolée est loin des zones d'habitat définies au plan de secteur, elle est prise en considération et le projet de respecter la réglementation au droit de cette habitation. Donc, si des dépassements sont observés, il y aura évidemment des recommandations de bridage, donc bridage acoustique. L'éolienne va tourner moins vite, fera moins de bruit et également d'office un suivi post implantation. Donc malgré nos modélisations maximalistes, il y aura une recommandation de faire le même suivi qui a été fait avant la mise en place du projet pour vérifier que le projet respecte bien les valeurs limites. Pour ce qui est de l'ombrage, ici, on est aussi dans une dans des scénarios maximalistes, donc on va considérer qu'il y a du soleil tout le temps, que les éoliennes tournent tout le temps, donc elles tournent quand il y a du soleil. Et un peu comme l'acoustique, on va placer des récepteurs au droit de chaque habitation et vérifier si la réglementation est respectée au droit de chaque habitation. Si des dépassements sont observés, là il y a ce qu'on appelle un une recommandation de module d'arrêt. Donc l'éolienne va s'arrêter de tourner pour éviter que justement qu'il y ait ce phénomène d'ombre mouvante. Voilà dernière dia ici essentiellement pour vous présenter voilà au moment du dépôt de permis, donc les autorités compétentes vont évidemment consulter différentes instances qui statuent sur l'autorisation ou non du projet. Mais ce qui est important de savoir également, c'est que aussi bien l'autorité compétente va statuer sur les projets mais aussi sur la qualité de l'étude. Et donc ici il y a la région wallonne qui va devoir se prononcer sur l'étude, est ce qu'elle est suffisamment bonne ou pas ? Et c'est ce qui est lié justement à notre agrément. Faut savoir si on n'a pas d'agrément, on peut pas réaliser ce genre d'étude là. Et également un gros point, c'est que toutes les recommandations qui sont dans l'étude d'incidence si le demandeur ne veut pas les suivre, il doit s'en justifier auprès de la région de wallonne au moment du dépôt du permis. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

- Coopérative Zéro Emissions

(Voir support de présentation annexé)

**Pascal FRANCOIS - Modérateur - AFP**





Merci beaucoup Monsieur VERBEKE. Merci pour la qualité et votre attention jusque-là on la conserve encore un tout petit peu si vous le voulez bien, on va entendre parler la coopérative, le temps de faire un petit switch d'ordinateur. Donc peut-être une petite musique d'attente, non, même pas. OK, ça a été rapide, parfait, merci beaucoup. Avec le micro, s'il vous plaît, avec le micro pour l'enregistrement, merci.

**Xavier GILLON - Chargé de mission et responsable communication - Coopérative Zéro Emissions**

Voilà, bonsoir à tous. Donc je m'appelle Xavier GILLON, je vais parler donc ce soir au nom de la coopérative « Emission Zéro » que je vais vous présenter et aussi vous expliquer en quoi consiste la participation citoyenne sur le parc ici à Ohey, voilà. Alors « Emission Zéro », c'est une coopérative qui a été créée par les fondateurs de la fameuse « Eolienne des enfants », la toute première éolienne coopérative qui a été créée et construite en 2003 et une partie de ces fondateurs-là étaient tellement enthousiasmés de ce modèle de participation citoyenne qu'ils ont voulu élargir ça à toute la Wallonie et Bruxelles. Et Pour ce faire, ils ont créé une nouvelle coopérative en 2007, « Emission Zéro » à qui portait surtout ce territoire-là. Et 16 ans plus tard, le rêve initial s'est concrétisé en 16 projets un peu partout en Wallonie et également aussi à Bruxelles. Et il y a aussi en parallèle de ça, une vingtaine de projets en développement, dont j'ai représenté 6 projets en province de Namur, dont le projet de Ohey ici entre Namur et Andenne. Alors une coopérative, c'est à la fois une entreprise, de production d'énergie renouvelable. Alors émission 0 ne fait pas que de l'éolien. Elle a également 3 installations de biomasse. Dont une biométhanisation de déchets agricoles à Clavier, 3 installations photovoltaïques et 6 installations d'hydroélectricité sur la Sambre et sur l'Ourthe. Alors la coopérative, fière aussi de à la fois produire de l'électricité renouvelable, mais aussi donc pour plus de 4000 ménages, mais aussi de la chaleur. Voilà, c'est peu courant dans les coopératives et on y tient à ce que la chaleur est plus importante que l'électricité encore. Alors une coopérative, c'est une entreprise, mais c'est aussi sa 2e

facette, une association alors qui s'incarne dans ces assemblées générales démocratiques, où un coopérateur a une voix, donc, que vous ayez mis 5000€ dans la coopérative ou 500€ votre voix a la même valeur en Assemblée générale pour les décisions importantes, ça s'incarne aussi dans les visites de chantier et des sites de production pour que les coopérateurs puissent découvrir à quoi a servi leur argent et comprendre aussi le dessous des énergies renouvelables, voilà de voir comment ça fonctionne. Et enfin ça s'incarne aussi dans des associations locales qui organisent notamment des ateliers qui peuvent être sur la transition énergétique, mais aussi sur la sobriété énergétique qui fait partie de la vision de la coopérative. Alors c'est une association qui est aussi citoyenne puisque parmi les 2800 coopérateurs, il y en a une trentaine qui donnent de leur temps, chaque mois, chaque semaine et même certains chaque jour pour faire vivre les missions de la coopérative. Mais il y a tellement à faire que cela a nécessité une professionnalisation depuis quelques années. Et on est donc maintenant 6 travailleurs, dont certains comme Michel Donatien ou moi-même. On est aussi bénévole sur d'autres fonctions.

C'est quoi une coopérative citoyenne ? Je vais maintenant parler de la participation dans le projet ici à Ohey. Alors depuis plusieurs années, mission 0 évite d'être un actionnaire minoritaire dans tout un grand parc et privilégie plutôt la solution d'être propriétaire d'une éolienne en propriété complète dans une société séparée de celle que exploitera WPD, alors ce pour différentes raisons, la revente de l'électricité à COCITER que je vais vous expliquer en fin de présentation, ça permet de faciliter aussi une éventuelle participation de la commune si elle le désire, à co-investir dans le parc, ça facilite la création d'une association locale. C'est une des manières de fonctionner de la coopérative et enfin, ça peut permettre aussi la création d'une communauté d'énergie renouvelable qui est une toute nouvelle



législation sur lequel on a 3 projets pilotes et qui, nous l'espérons, permettra aux riverains proches du projet de bénéficier d'un prix d'électricité modéré et surtout stable dans le temps. À l'échelle de 10, 15 ans, à l'abri des crises énergétiques. Voilà alors ce qui était convenu entre WPD et mission 0. Alors, dans une convention qui n'est pas encore signée mais qui est en cours de signature, c'est qu'en cas d'obtention du permis libre de recours, donc on peut construire les éoliennes, on a la garantie émission 0 pourra racheter le permis pour une éolienne du parc alors émission 0 a déjà construit une éolienne seule malgré tout pour ce genre de projet, c'est beaucoup plus pertinent de faire la construction du parc et probablement la maintenance de manière commune. Ça coûtera moins cher. Et puis la collaboration est importante sur ce genre de projet, donc voilà. Et je vais aller un petit peu plus profondément dans comment se fait le montage pour que vous puissiez vraiment comprendre être transparent. Mais donc l'éolienne citoyenne, comment elle va être détenue et contrôlée par les citoyens ? Donc Premièrement à travers son capital qui est environ les ordres de grandeur, c'est 1000000 d'euros qui permettent de lever, de faire un crédit bancaire pour 4000000 d'euros, un taux intéressant. Alors l'argent de cette société va venir principalement de l'actionnaire majoritaire, émission 0 et éventuellement d'autres actionnaires minoritaires qui pourraient être la commune de Ohey si elle le souhaite. Ou d'autres coopératives avec qui on collabore. Mais l'argent, donc, de la coopérative, viendra d'une levée de fonds auprès des citoyens. Alors cette levée de fonds ne va pas être limitée aux riverains proches parce que on n'arrive pas à lever suffisamment d'argent de cette manière-là, alors on le fera sur tout le territoire de la coopérative, donc au niveau wallon mais on créera évidemment un collectif local qui assurera la levée de fonds pour essayer d'avoir un maximum d'habitants de Ohey et probablement des communes limitrophes qui y participent comme on l'a vécu l'année passée à la Louvière pour notre nouvelle éolienne. Voilà donc ça c'est le premier aspect. Le 2e, c'est que le Conseil d'administration de cette société qui va gérer l'éolienne citoyenne va être majoritairement composé de citoyens, qu'on l'espère un maximum de la commune de Ohey. Ces citoyens vont s'occuper de 2 choses. Alors les plus techniques et administratifs vont gérer la revente à un fournisseur comme COCITER, les comptes annuels, la maintenance. Mais d'autres administrateurs vont pouvoir s'occuper aussi des aspects plus associatifs, comme des visites, des présentations ou même la sélection de projets locaux qu'on pourrait financer avec une partie des bénéfices de l'éolien. Alors ce que je voudrais que vous compreniez bien ce soir, c'est qu'il y a 2 types de coopérative en Wallonie, alors ces 2 types de coopératives distribuent toujours un dividende, donc c'est une sorte de taux d'intérêt annuel sur l'investissement que vous avez mis dans le projet. Mais les coopératives qu'on dit, entre nous, de façade donc qui sont des coopératives financières détenues par les grands groupes comme Luminus ou Eneco, se limite à distribuer un dividende, tandis que les coopératives que nous qualifions de réellement citoyennes comme émission 0 assurent beaucoup plus de choses, comme un contrôle effectif de l'éolienne. On ne peut pas la revendre à un groupe américain ou chinois sans l'accord du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, un double contrôle. Cet aspect égalitaire d'un coopérateur, une voix et cette possibilité de créer des communautés d'énergie renouvelable qui sont limitées aux PME, les grandes sociétés ne peuvent pas le faire. Donc c'est à travers des coopératives qu'on le pourra. Alors les coopératives réellement citoyennes ont créé ensemble une fédération qui sert un peu de label, donc quand vous voulez savoir si une coopérative est réellement citoyenne ou de façade, il faut aller voir si elle fait partie de la Fédération Rescoop. Alors j'ai gardé le meilleur pour la fin. Cociter, le fournisseur citoyen d'énergie verte alors les coopératives, être fournisseur d'énergie, c'est de faire des contrats auprès des particuliers de vente d'électricité aux particuliers. C'est un boulot énorme de facturation. Les coopératives bénévoles n'ont pas réussi à le faire ça toutes seules et donc toutes ensemble, elles ont créé un seul fournisseur. Qui s'appelle Cociter, qui a été lancé en 2015 et qui a atteint le mois passé 12000 clients et qui a la particularité d'être un fournisseur à prix coûtant. Donc l'abonnement couvre le frais personnel et les frais de fonctionnement.

Mais il n'y a pas de bénéfice sur la vente d'électricité et donc dans ce fournisseur, il n'y a pas de bénéfice et donc pas de surprofit, et c'est le seul fournisseur qui est coté 20 sur 20 en Wallonie par Greenpeace. Alors comment est-ce que ça fonctionne cet aspect prix coûtant, c'est à travers ce qu'on appelle entre nous le circuit court de l'électricité 100% verte et citoyenne. Donc vous, concrètement, en tant que citoyen, vous pouvez devenir coopérateur en investissant de l'argent, avec l'argent à la coopérative construit des outils de production, va vendre en grande quantité à Cociter l'électricité produite, et ce à bas prix, du moins pendant la crise énergétique, ça a été le cas. Les coopératives se sont satisfaites de prix, genre à 100€ du mégawattheure, c'était déjà rentable pour les coopératives, alors que les prix du marché montaient à 300, 400, 600€ par MWh. Et cette vente des coopératives à Cociter à bas prix a permis à Cociter de répercuter ce bas prix à ses clients dont je fais partie, donc je suis un des 12000 et j'ai calculé avec le meilleur contrat concurrent, j'ai fait une économie de 300€ sur l'hiver passé en étant client Cociter. Donc vous avez une sorte de boucle. Vous êtes propriétaire des moyens de production et vous pouvez bénéficier donc pour être client, il faut être coopérateur. Et les 2 avantages financiers sont le dividende en tant qu'opérateur et un prix avantageux d'électricité comme client. Voilà, alors je vous ai parlé de beaucoup de choses. Peut-être que vous ne me croyez pas. C'est possible ce que je vous invite à faire si vous êtes curieux malgré tout et que vous voulez vérifier tout ça, vous pouvez déjà devenir coopérateur. Aujourd'hui, la part est à minimum 260 et maximum 5000€, depuis 3 ans, on distribue un dividende de 3% et être coopérateur vous donne accès à la fourniture de Cociter. Surtout, vous pouvez, vous serez invité à l'Assemblée générale annuelle. Vous recevrez la newsletter. Vous serez peut-être invité aussi à devenir comparateur actif sur un projet ponctuellement donc vous pourrez vérifier de l'Intérieur si tout ce que je vous ai dit est vrai et vous faire votre propre opinion. Si ça vous intéresse, vous pouvez donc aller sur le site de la coopérative, cliquez sur devenir membre et suivre la procédure. J'ai mis le flyer de Cociter et d'émissions zéro si ça vous intéresse, même en dehors de ce projet ci, voilà merci pour votre attention. Et je cède la parole.

- Séance de questions – réponses

**Pascal FRANCOIS :** Merci beaucoup pour toutes ces explications. On arrive au moment des questions réponses, on vous a expliqué qu'on enregistrerait les débats en vue de dresser un procès-verbal de la séance. C'est la raison pour laquelle je demanderais quand vous prenez la parole, même si vous la prenez plusieurs fois de bien vouloir me donner votre nom et votre prénom. Qui souhaite prendre la parole pour débiter ? oui, bonsoir Monsieur.

**Etienne BEGUIN :** Bonsoir Monsieur, Étienne Beguin, j'habite ici aux Comognes. J'ai plusieurs questions et réflexions à vous soumettre. La première, nous avons été confrontés quand nous avons envoyé notre lettre de réclamation ou de remarques, plutôt. Nous avons donc envoyé cette lettre à une adresse qui apparemment n'existait pas. C'est une une boîte aux lettres. Je ne sais pas.

**Pascal FRANCOIS :** Ah oui. On ne parle pas de ce projet ci, on est d'accord ? Vous parlez d'un autre projet EDPR c'est bien ça ?

**Etienne BEGUIN :** Non, non, non, non. Le précédent.

**Pascal FRANCOIS :** Oui, EDPR, c'est ça.

**Etienne BEGUIN :** Oui c'est ça EDPR. Alors ma question est de savoir si on a droit à un accusé de réception quand on envoie une lettre de remarques ?



**Pascal FRANCOIS** : Bonne question. Est-ce que dans la procédure c'est quelque chose qui, ce n'est peut-être pas régi par la procédure mais ça peut être demandé et obtenu ? Est ce qu'il peut y avoir un accusé de réception ? Dans le micro, pardon, je suis désolé d'être formel, mais voilà.

**Stephane DIEZ** : Non mais je comprends tout à fait. Donc je pense que le plus simple alors serait peut-être de le faire par e-mail? Ainsi on est bien sûr de le recevoir et on peut accuser la réception.

**Etienne BEGUIN** : Est-ce que c'est légal ? Je pense. Je parle de courrier ici.

**Pascal FRANCOIS** : Non, non, il y a deux choses quand j'ai présenté les possibilités, j'ai dit qu'il fallait adresser le courrier à la commune et qu'il fallait mettre une copie idéalement au porteur de projet, mais que les courriers électroniques étaient acceptés. Donc on vous reprojettera les coordonnées mais le courrier électronique est accepté.

**Etienne BEGUIN** : Alors deuxième question, est ce que les deux projets sont compatibles ?

**Stephane DIEZ** : C'est une excellente question. Je pense de manière tout à fait clair ces deux projets ne sont pas compatibles, donc techniquement ils ne le seront pas. Donc je pense ou je suis sûr qu'ils seront concurrents.

**Pascal FRANCOIS** : Et donc de toute façon c'est une question essentielle que vous posez là par rapport au territoire. Donc effectivement le l'implantation démontre a priori que les projets sont incompatibles, mais ça fait partie d'un volet qui va devoir être objectivé par le bureau d'étude. Mais je crois que ça va aller vite sur ce point-là, Monsieur Verbeke.

**Guillaume VERBEKE** : Oui alors en fait le projet en lui-même est étudié sur toutes les thématiques, mais en fait il faut aussi savoir quel projet est étudié dans son contexte et donc à partir du moment où n'importe quel projet a fait l'objet d'une RIP comme ce soir ou a été déclaré. Public, il est pris en considération dans les incidences qu'on va appeler cumulatives, donc les incidences du projet qu'on étudie plus les projets qu'il y a aux alentours et donc que ce soit un projet à l'étude une demande de permis qui vient d'être déposé ou une éolienne autorisée. Donc ici, typiquement, il y aura toujours un volet du projet présenté ce soir avec les éoliennes existantes dans le territoire. Enfin, typiquement le parc des Gesves et tout un autre volet où on va ajouter le projet EDPR pour voir ce que ça donne l'ensemble.

**Pascal FRANCOIS** : Mais in fine, celui qui veut décider s'il est compatible ou pas, c'est effectivement des instances à la Région. C'est là qu'effectivement les choses vont se décider.

**Etienne BEGUIN** : Je ne vais pas monopoliser la parole.

**Pascal FRANCOIS** : Non, non, allez-y, allez-y.

**Etienne BEGUIN** : où comptez-vous vous raccorder ? quelle centrale ? J'ai cru entendre que la centrale de Florette était saturée ou en passe de où comptez-vous raccorder votre production électrique ?

**Stephane DIEZ** : C'est la question du poste de raccordement. Ça, c'est une très bonne question encore. En fait, on est en contact avec l'AIEG, donc on a débuté une première étude. On va débiter maintenant une étude de détail et lors de cette étude de détails, l'AIEG va prendre contact avec Elia parce que c'est Elia qui est gestionnaire de ce poste. Aujourd'hui, à ce jour, le poste ne peut pas accepter de la capacité supplémentaire, il va falloir lui rajouter de la capacité. Il faut savoir qu'aujourd'hui si mes souvenirs sont bons, elle doit être à vingt Kw un truc comme ça que le standard d'Elia, MVA, pardon,



le standard d'Elia est à 50MVA et inévitablement, dans le futur, ce poste va être mis à jour et la capacité va être augmentée. C'est ce qui m'est dit par AIEG.

**Stephane DIEZ** : OK, très bien, merci Monsieur.

**Etienne BEGUIN** : Alors oui, simplement, encore une remarque, je reviendrai sur le problème du bruit, de l'ombrage, l'effet stroboscopique, c'est déjà, c'est tous des sujets ou des remarques qu'on a déjà signalées précédemment vis-à-vis de l'autre projet et voilà.

**Pascal FRANCOIS** : Très bien Monsieur a demandé d'abord, je vais lui donner, s'il vous plaît, Monsieur, bonsoir.

**Olivier LEFERT** : Oui, Bonsoir, donc je m'appelle Olivier Lefebvre. J'habite aussi au Comognes donc effectivement on va être en première loge au niveau donc j'ai plusieurs questions vis-à-vis des différents opérateurs donc au niveau de l'opérateur. J'ai une question vraiment technique, les éoliennes ne vont quand même pas être au bord de la grande route ? Il va y avoir un retrait.

**Stephane DIEZ** : Il va y avoir un retrait oui.

**Olivier LEFERT** : Parce qu'il y a quand même des problèmes de givre avec des risques de chute de givre. Moi je suis cycliste, j'espère qu'un grand projet comme ça aura des mesures de compensation. Et qu'on puisse un jour rêver, je regarde le bourgmestre, d'avoir une piste cyclable entre les 5 villages en site propre, ce serait vraiment le pied.

**Pascal FRANCOIS** : Est-ce que le projet serait l'opportunité de développer une piste cyclable ?

**Olivier LEFERT** : Et en termes de compensation, je pense que, et à chaque fois des compensations qui sont prévues au niveau communal. Donc je pense que voilà.

**Pascal FRANCOIS** : C'est vrai qu'on dit qu'un projet, c'est réduire, compenser, et cetera. Ça fait partie effectivement de la réglementation wallonne.

**Olivier LEFERT** : Une deuxième chose, j'entends qu'il peut y avoir une éolienne citoyenne sinon effectivement, mes réactions, c'était de dire, c'est encore un grand groupe international qui vient faire de l'argent dans nos régions. Bon, on a fait un choix politique qui peut être discutable de se retirer du nucléaire. Je ne suis pas contre l'éolien. Je l'ai répété, je l'ai répété et je ne fais que de répéter parce que EDPR, c'était la même chose ici, ça me paraît déjà un peu plus buvable vu qu'on est au bord de la grande route et qu'on ne va pas tout flinguer la belle campagne de Flemme. Voilà, ça c'est une première réflexion. La deuxième, mais elle a déjà été faite, mais comme ça, vous l'entendez au niveau du Bureau d'études, je me dis on est quand même effectivement vous êtes un service agréé mais vous êtes quand même payé par l'opérateur et Deuxièmement vous êtes contrôlé par la région wallonne qui a des obligations de tripler sa puissance donc on est quand même entre bons amis pour aller dans le sens que le projet passe. Je veux dire, c'est comme si c'est même ma belle-mère qui me contrôle. C'est mon frère, mon cousin. Voilà j'ai un peu on a, on peut en tout cas un peu avoir ce sentiment-là. Je suis franchement content de la présentation que vous avez faite. Je trouve qu'elle est vraiment de bien meilleure qualité que ce qui avait été présenté au niveau de EDPR. Troisièmement...

**Pascal FRANCOIS** : Attendez, on va essayer de prendre des choses une par une parce que sinon on va accumuler des questions et des remarques. Mais donc voilà pour le côté compensatoire et la possibilité d'étudier une liaison cyclable. Est-ce que vous êtes ouvert à ça, clairement ?



**Stéphane DIEZ** : Au niveau compensation je pense, on parlait compensation qui vont être comprises dans le permis ça je pense que tu pourras peut-être en parler Guillaume au niveau des compensations faites au niveau de la commune, ça je vais courageusement me tourner vers Monsieur le bourgmestre. Mais voilà, je plaisante une fois de plus.

**Pascal FRANCOIS** : Si le projet se faisait, il peut y avoir une concertation cordiale entre les autorités communales et le porteur de projet que vous êtes pour essayer de voir ce qu'il est possible de faire, voilà.

**Stéphane DIEZ** : Exactement. Et traditionnellement nous réalisons ce genre de, nous souhaitons réaliser ce genre de compensation pour autant qu'elle soit compatible avec les valeurs de l'entreprise. Donc on parle piste cyclable, certainement, mais on parlera aussi de pistes cyclables pour les vélos électriques avec des chargeurs pour les vélos électriques et ce genre de choses puisque ce sont des choses qui nous sont chères quoi. Mais c'est un exemple.

**Pascal FRANCOIS** : Voilà, mais n'oublions pas aussi qu'il y a la présence d'un opérateur citoyen et que peut être ça peut faire partie des choses que vous défendez. Je pense que vous l'avez déjà dit dans une autre réunion d'information préalable que vous pouviez soutenir ce genre d'initiative et aider au financement maintenant voilà peut-être ajouter quelque chose.

**Stéphane DIEZ** : On aurait un contrat électrique avec Cociter bien entendu.

**Xavier GILLON** : Mais oui donc une partie des bénéfices pourrait servir à des projets locaux, avoir évidemment une piste cyclable, je ne sais pas combien ça peut monter sur toute la longueur de la route d'Ohey, mais ça pourrait être un genre de projet qui se fait à posteriori si ça n'a pas été fait pendant la phase de construction,

**Pascal FRANCOIS** : OK. L'autre question pour Monsieur Verbeke, c'est quelque chose que vous entendez quasiment systématiquement dans des réunions d'information préalable, c'est dire OK, vous êtes indépendant mais vous êtes payés par un porteur de projet et en même temps c'est la région qui vous contrôle. Allez, vous avez une minute pour votre défense Monsieur Verbeke.

**Guillaume VERBEKE** : Merci. Votre remarque est pertinente. Moi, ce que je peux vous répondre, c'est peut-être le prendre un peu dans l'autre sens et au final, un développeur vient dans votre région pour développer un projet, il faut savoir qu'une étude d'incidence, c'est environ 80 à 100.000euros. Il y a un choix qui a été fait où ces frais de développement, en fait, sont attribués aux développeurs. Et non c'est soit le développeur soit la collectivité et enfin voilà, je doute qu'un peu tout le monde surtout vu la multiplication des projets un peu tout le monde souhaite que ce soit la collectivité qui paye ses frais de développement là. Et voilà pour aussi vous pour être dans le contexte de l'éolien, j'entends bien un peu votre raisonnement circulaire, si je peux appeler ça comme ça, très honnêtement, je pense qu'aujourd'hui de faire passer un projet éolien en Wallonie est très compliqué. Il y en a beaucoup qui sont recalés par la région. Il y en a beaucoup qui sont recalés et ceux qui sont autorisés, honnêtement, ça prend des années parce qu'il y a des recours dans tous les sens. Donc voilà, enfin j'entends bien que c'est un peu circulaire. C'était une remarque pertinente, mais je pense qu'au final ça n'a pas vraiment, il n'y a pas vraiment de boost. Dans ce sens-là en tout cas pour la thématique de l'éolien.

**Pascal FRANCOIS** : En tout cas, le contexte, c'est celui-là oui, il y avait une troisième intervention.

**Olivier LEFERT** : Je vais rester, oui. Une 3e intervention au niveau de la coopérative. Voilà, nous on a été membre d'une coopérative sur le donc on est très refroidi hein. Je vais vous dire clairement sur le



parc éolien d'eau et une coopérative qui s'appelle Clean Power Europe, on on a investi, voilà, on a investi 4000€ depuis 2017 et...

**Xavier GILLON** : On ne la connaît pas. Elle n'est pas Rescoop. OK oui.

**Olivier LEFERT** : On aura comme dividende une fois une année 60euros. 60€ et en plus, comme on quitte le la coopérative, on peut quand même le comprendre, le pourquoi on va nous prélever 5% des 4000 et des 60€ ? Donc Autant dire que voilà.

**Pascal FRANCOIS** : D'accord, mais comprenez que le modèle que vous développez, ce n'est pas du tout celui-là.

**Olivier LEFERT** : Alors ça c'est premièrement non non parce que c'est tout à fait le même, le même modèle que Cociter. Je ne mets pas en cause Cociter hein, donc y avait clean Power Europe et énergie 2030 qui aussi ne sont pas propriétaires d'une éolienne, mais ont la gestion d'une éolienne sur les 6 éoliennes, c'est celle du milieu d'ailleurs, celle qui tourne le plus, ici à Ohey. Il y avait un opérateur qui était fournisseur aussi vous parlez de Cociter mais y avait Aiko, hein Énergie 2030 ? Il faut savoir que c'est le premier fournisseur qui était aussi coté 20/20 Greenpeace. Et qui a fait faillite. Et qui n'a même pas eu la décence de prévenir ses coopérateurs. Qui les a prévenus deux jours avant le changement du contrat en tout début de guerre d'Ukraine. Avec des montants, on a dû renégocier des contrats. On était à l'étranger nous en plus c'était vraiment très compliqué. On a dû renégocier des contrats au pire moment, au pire moment. On nous a tourné le dos et ...

**Pascal FRANCOIS** : mais comprenez. Et on est face à un autre opérateur.

**Olivier LEFERT** : Oui, oui, j'entends, j'entends, j'entends, mais voilà, Aiko a déposé le bilan. On se retrouve avec des gens, je ne sais pas ici d'ailleurs si dans parce que nous c'est une petite ASBL local électron libre hein, il y avait entre autres Monsieur Marchand dedans, mais je ne le vois pas ici de Perwez. Il y avait d'autres personnes de Gesves et de Ohey qui font partie de cette ASBL. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Ils ont vraiment mais vraiment la chance. Je vais peut-être méchant mais on aurait pu déposer plainte à la FSMA un parce qu'ils nous ont conseillé un produit financier. Ils ont été intermédiaires d'un produit financier sans nous donner le degré de risque.

**Pascal FRANCOIS** : Oui, mais on parle d'un autre projet,

**Olivier LEFERT** : Mais je peux quand même faire mention qu'effectivement et quand on a voulu aller vers Cociter, parce qu'on va parler concrètement à ce moment-là, il y avait plus de place possible... C'est vrai qu'il n'y avait plus aucune place possible, hein ?

**Xavier GILLON** : Voilà, ouais, moi ce qu'on fait justement le modèle Cociter se limite à vendre l'électricité produite par les coopératives et donc pendant Cociter avec la crise de l'énergie, le contrat avantageux, il y a une ruée vers Cociter qui est montée à 10000 contrats. Mais comme Cociter se refuse à racheter sur les marchés, et se limite à ses coopératives Cociter à geler pendant 4 mois l'entrée. Mais voilà, vous n'allez pas leur reprocher ça, je pense que c'était une bonne gestion en bon père de famille et aussi en gestion des valeurs, c'était important. Alors je tiens à mentionner qu'émission 0 distribue un dividende depuis 2014, vous pourrez voir l'historique, ça oscille entre 6 et 2% chaque année. Voilà, on n'est pas du tout dans cette situation-là.

**Pascal FRANCOIS** : L'historique, enfin oui, pour défendre notre Cociter que je connais aussi un peu et les coopératives qui tournent autour, on n'est pas du tout dans le même mode de fonctionnement que ce que vous avez développé là Monsieur. Et cette mauvaise expérience que vous avez vécu, donc juste



que d'autres ils sont clean, jusque-là ils sont clean voilà OK très bien. Oui Monsieur, Bonsoir, je vous en prie, votre nom.

**Bernard SONVEAU** : Bonjour, Bernard Sonveaux, je suis aussi des comognes, je ne suis pas un intellectuel et j'ai pas tout bien compris de ce que vous avez dit. Ma première question est, imaginons que le système fonctionne, les éoliennes ont en place où va partir l'électricité ?

**Pascal FRANCOIS** : OK, donc où va partir l'électricité, c'est une question qui est souvent posée, c'est légitime ? Il y a une exploitation locale, l'électricité part où ?

**Bernard SONVEAU** : Parce que je voudrais quand même préciser que nous sommes à moins de 14 km de Tihange, et qu'en période hivernale, grâce à Monsieur le Bourgmestre, étant donné qu'on ne sait pas alimenter suffisamment les grosses villes, on nous prive d'électricité qu'on met comment on appelle ça encore un groupe électrogène, ici près de l'Église. Ou de l'école hein. C'est arrivé quelquefois, et grâce à Monsieur le bourgmestre, nous avons...

**Pascal FRANCOIS** : OK. On va prendre la première question.

**Stéphane DIEZ** : Donc au niveau de la question sur où va l'électricité en fait l'électricité des centrales quelle qu'elle soit hein, qu'elle soit photovoltaïque ou qu'elle soit éolienne, elle va être réinjectée dans le réseau. Donc c'est un réseau qui est quadrillé, qui est global sur tout le pays et même interconnecté avec des pays à côté. Donc les électrons verts que nous allons produire ici, ils vont être réinjectés dans le réseau.

**Xavier GILLON** : Donc, les électrons, c'est comme une rivière, c'est assez cool, ça va au chemin le plus court, donc ce qui arrive à votre maison vient des centrales qui produisent le plus proche de chez vous, le plus proche moyennant le réseau de distribution hein, ce n'est pas en ligne directe.

**Pascal FRANCOIS** : Les personnes qui ont des panneaux photovoltaïques.

**Xavier GILLON** : Qui ont des panneaux ? Donc il y a une partie des électrons qui consomme directement chez eux en été la journée. Mais la nuit et en hiver, ils vont chercher des électrons sur le réseau. Donc qui ça peut venir de Tihange ou d'éoliennes proches parce que les éoliennes produisent en hiver et c'est pour ça que la coopérative défend activement l'éolien, c'est que c'est un moyen de production qui assure l'autonomie en hiver, que le photovoltaïque n'assure pas. Donc il faut les penser de manière complémentaire, que du solaire, ce n'est vraiment pas une bonne idée, il faut avoir un mix diversifié comme vous l'avez demandé.

**Pascal FRANCOIS** : Et si j'ai bien compris ce que Monsieur disait, C'est qu'il y a, à partir des pénuries d'électricité ou des problèmes d'approvisionnement c'est ça ? qui nécessite qu'on charge...OK Monsieur le bourgmestre, je ne sais pas si vous avez connaissance de cette situation vous ou si vous pouvez la commenter en particulier.

**Christophe GILON** : Mais en fait il n'y a pas on, on n'a jamais été délesté. Enfin il y a eu un problème d'alimentation à un moment donné lié à la qualité du réseau et des investissements qui doivent être faits ou qui ont été faits en partie. Mais ce n'est pas lié, à la problématique de la couleur de la zone. Dans l'état actuel des choses, on a un plan de délestage qui est prévu dans notre plan général d'urgence si jamais il devait y avoir délestage, mais on sait ce qu'on doit faire. La pose de groupes électrogènes à un moment donné était liée à un problème d'ordre technique dans le chef du GRD et de l'AIEG en particulier.





**Pascal FRANCOIS** : Et donc c'était un problème temporaire qui a nécessité des installations additionnelles. Oui, Madame venez, vous pouvez vous asseoir.

**Mélanie PIROTTE** : Je ne peux pas parler au micro je suis électrosensible.

**Pascal FRANCOIS** : Mais je vais mettre devant vous si vous voulez vous voulez bien ? mais j'ai besoin d'enregistrer pour le procès-verbal ou alors je traduis ce que vous dites, allez-y oui.

**Mélanie PIROTTE** : Savoir qui finance le démantèlement des éoliennes.

**Pascal FRANCOIS** : Qui finance le démantèlement des éoliennes ?-demande Madame, il y a un système qui régit aussi par la région wallonne ?

**Stéphane DIEZ** : tout à fait donc qui finance le démantèlement des éoliennes ? Ben c'est le développeur c'est nous. Et pour la région wallonne dans le cadre de de l'octroi de permis, elle demande la constitution d'une garantie bancaire, d'une caution si vous voulez au cas où un promoteur viendrait faire défaut viendrait faire défaut. Pardon, donc voilà, donc c'est nous en gros. **Pascal FRANCOIS** : Ce sont des sommes qui aussi entre 150 et 200000€ en fonction.

**Stéphane DIEZ** : Effectivement je pense que aujourd'hui ses somme sont bien entendu de plus en plus élevées. Mais voilà, c'est nous qui le faisons.

**Pascal FRANCOIS** : Attendez Monsieur, vous rappelez votre nom ? Je suis désolé.

**Bernard SONVEAU** : Oui, ouais. Bernard Sonveau. Et la réhabilitation du sol, elle est comprise dans le démantèlement ?

**Pascal FRANCOIS** : Oui, quand on parle de démantèlement, peut être expliquer ce qui est demandé autour de projets et tout ça de manière bien régie.

**Stéphane DIEZ** : En fait, notre obligation, c'est remettre le site ou le sol dans l'état dans lequel ils se trouvaient précédemment, donc on va enlever tout, on va recycler toutes les pièces des éoliennes et on va enlever le béton complètement et on va recouvrir de nouveaux de bonne terre.

**Pascal FRANCOIS** : En fait, et par rapport quand il y a démantèlement au parc éolien, il y a un marché de l'occasion de plus en plus. Quelqu'un qui démonte 4 éoliennes il les envoie à l'étranger il y a un vrai marché de l'occasion et...

**Stéphane DIEZ** : Ça peut arriver également, oui.

**Pascal FRANCOIS** : Et il y a aussi du. De certaines pièces, oui. Bonsoir Monsieur.

**Vincent LEMANS** : Bonsoir Vincent Leemans aussi des Comognes ! Pourquoi 4 éoliennes ? J'étais un peu surpris à voir le projet. Je veux dire, si on compare le projet précédent, on en a déjà parlé, on a l'impression qu'on en a mis partout où on pouvait. Ici, ça a l'air assez aéré comme projet, on a l'impression qu'on aurait pu, alors a priori, je ne sais pas en mettre une ou 2 ou 3 en plus mais non 4 alors je sais bien qu'elles sont plus hautes que les précédentes, et cetera. Mais voilà.

**Stéphane DIEZ** : C'est une bonne remarque. Effectivement on aurait peut-être pu mettre une éolienne supplémentaire, mais comme on l'a expliqué tout à l'heure, il y a différentes contraintes qui sont imposées par le cadre des références de la région wallonne et des circonstances locales qui font que pour ce projet ci, on a préféré se limiter à 4 éoliennes et ça avait un certain sens pour nous. Vous parliez de fluidité ou je ne sais plus le thème que vous avez utilisé cet aéré. Voilà c'est aéré pour de



l'éolien, c'est plutôt bien je dirais, mais voilà, c'est un peu, c'était notre point de départ en fait, d'avoir un projet qui a du sens quoi par rapport aux axes, par rapport aux campagnes, et à l'impact inévitable qu'un projet éolien pour avoir.

**Pascal FRANCOIS :** Oui et ce qui est demandé par les fonctionnaires de la région, c'est de maximaliser ce qu'on peut faire sur un site une fois qu'il est identifié. Bah voilà, il y a, on doit maximaliser le potentiel et donc là manifestement le projet c'est 4. Madame Bonsoir.

**Virginie LAJOT :** Virginie Lajot, je suis apicultrice dans la région et j'ai 4 questions. La première, vous dites que c'est vous qui financez le démantèlement, OK, d'où viennent vos fonds ?

**Stéphane DIEZ :** De notre groupe.

**Virginie LAJOT :** Oui mais qui vous finance ?

**Stéphane DIEZ :** Alors dans le cadre d'un projet, un projet est toujours financé par des fonds propres et par ce qu'on appelle des fonds de tiers, donc les fonds propres, ce sont les fonds qui appartiennent au groupe. Et le fonds de tiers, ce sont les fonds qui appartiennent à des institutions bancaires.

**Virginie LAJOT :** D'accord, mais qui a financé ça à la base ? Parce que là vous répondez toujours dans le vague.

**Pascal FRANCOIS :** Oui, mais pourquoi Madame ? je ne comprends pas où vous voulez en venir ? Oui. Je pense à votre question.

**Virginie LAJOT :** Vous avez vos fonds propres, d'où viennent-ils ?

**Stéphane DIEZ :** Des activités du groupe et de la production...

**Pascal FRANCOIS :** De leurs services et de leurs produits ? Mais je ne comprends pas.

**Stéphane DIEZ :** Je vais repartir la base en fait, ici, c'est un groupe privé hein, donc on ne dépend pas de l'État français ou de l'État allemand ou Belge ou de la région wallonne hein, donc c'est un groupe privé, donc ce sont des personnes qui en 1996 ont investi l'argent personnel, ont été visionnaires et se sont dit l'avenir c'est la production de l'électricité verte, donc j'imagine qu'au début hein, il n'avait pas beaucoup d'argent. Des banquiers ont cru dans leur projet, ont investi avec eux, donc les fonds propres et les fonds des tiers ça a fonctionné. Ils ont fait une éolienne, des éoliennes, 3 éoliennes 2600 et quelques éoliennes maintenant. Et tout ça évidemment hein, génère des bénéfices qui sont réinvestis dans de nouvelles éoliennes et qui fait qu'aujourd'hui on peut être devant vous. Donc l'argent il vient des propriétaires du groupe et des emprunts bancaires par rapport à des projets.

**Virginie LAJOT :** deuxième question, vous dites qu'il y a le recyclage, quelles sont les pièces et matériaux qui ne sont pas recyclés ?

**Stéphane DIEZ :** Oui.

**Pascal FRANCOIS :** Oui, c'est vrai qu'il y a beaucoup de légendes aussi et il y a beaucoup d'informations qui circulent, notamment par rapport aux thèses.

**Stéphane DIEZ :** Exactement, c'est une question qui revient souvent, et, en fait en gros aujourd'hui, je ne parle pas des éoliennes qu'on produit aujourd'hui. Les éoliennes qu'on va produire aujourd'hui, ce sont des éoliennes qui vont être recyclés à 100%. Les anciennes éoliennes, on peut les recycler à plus de 90%, ce qui pose encore un problème aujourd'hui au niveau de la circularité, donc du vrai recyclage,



c'est les pales des éoliennes, les pales des éoliennes, qu'est-ce qu'on peut faire ? On peut les utiliser au pire, je veux dire comme carburant pour produire de la chaleur, ça c'est ça, c'est vraiment la solution au pire.

**Pascal FRANCOIS :** Vous voyez, c'est parfait dans les arguments, des centres de tri commencent à se mettre en place aussi.

**Stéphane DIEZ :** Mais effectivement, donc il y a différents groupes ou différentes sociétés. Je pense même qu'il y a une société belge qui commence à mettre en place des solutions pour pouvoir recycler la fibre de verre des vieilles éoliennes. Mais ici, donc, le projet quand il se fera, dans quelques années, nous n'aurons plus ces problèmes de recyclage de vieilles pales d'éoliennes.

**Pascal FRANCOIS :** Monsieur VERBEKE, je sais que vous pouvez compléter ce qui vient d'être dit parce que je pense que vous vouliez intervenir.

**Guillaume VERBEKE :** Oui oui, je confirme, il y a bien une entreprise en dans le Hainaut qui a développé un procédé pour recycler les pales. Donc c'est assez récent, mais ce qu'il faut savoir pourquoi c'est récent parce que en fait pour développer un marché il faut de la disponibilité. Enfin voilà, il faut de la disponibilité. Une éolienne, ça tient à peu près 20 ans. Les premières éoliennes ont été construites dans au début des années 2000, donc on arrive vers la fin des éoliennes et donc c'est que maintenant, entre guillemets quand les pales arrivent, qu'il y a une volonté et la possibilité de développer ces filiales là

**Pascal FRANCOIS :** Et la filière qui s'est mis en place, c'est une première je pense même européenne ou même mondiale, mais en tout cas c'est une innovation wallonne. Donc on peut faire un petit cocorico pour une fois. Oui Madame, allez-y.

**Virginie LAJOT :** troisième question, ça concerne le volet médical. Vous en êtes où au niveau des infrasons ?

**Pascal FRANCOIS :** On peut poser la question au bureau d'étude puisque ça c'est effectivement une question qui revient souvent. Les nuisances Monsieur en parlait tout à l'heure. Il évoquait des nuisances sonores, et cetera, et dans des nuisances ce qui revient souvent, c'est la crainte de la population par rapport aux infrasons. Qu'est-ce que vous étudiez précisément dans ce cadre-là alors ?

**Guillaume VERBEKE :** Evidemment j'ai des j'ai détaillé les quatre grandes thématiques, tout ce qui est justement enfin voilà infraction, tracé électrique, et cetera. C'est aussi compris dans l'étude. En fait ce qu'il faut savoir, c'est que nous aussi, enfin, notre rôle, c'est vraiment de veiller et de suivre toutes les publications scientifiques qui sortent donc notre rôle, voilà, on peut être expert en ornithologie, en chauve-souris, en modélisation du paysage, et cetera. Après, il faut aussi savoir qu'il y a sur cette thématique, on n'est pas expert en tout, mais notre rôle est de se documenter et de vérifier, et donc en fait dès qu'une publication scientifique, donc approuvée par la communauté scientifique dès qu'elle est publiée, quelque chose est certifié ; évidemment, on met à jour et s'est introduit dans l'étude d'incidence.

**Virginie LAJOT :** ok dans ce cas-là, donc moi je vais parler ici en tant qu'infirmière et en tant qu'apicultrice. Mon rucher se trouve à Migneroules, c'est à dire que par rapport au premier projet, il est à 150 M de la première éolienne. Quel est le niveau de décibel que je vais prendre en allant travailler là ?



**Guillaume VERBEKE** : Alors les décibels les uns français ne sont pas la même chose, le niveau de décibels.

**Virginie LAJOT** : Quel est le taux d'infrason et quel est le décibel que je vais prendre en allant là tous les jours ?

**Guillaume VERBEKE** : Ça justement, je ne peux pas encore vous le dire. Pourquoi ? Parce que déjà, d'un point de vue décibel, ça va dépendre du plan de bridage s'il y en a un ou pas qui est dépendant des habitations proches. Donc si vous avez une habitation très très proche, c'est une éolienne qui sera beaucoup plus bridée que les autres. Si vous êtes à des distances suffisamment élevées.

**Virginie LAJOT** : Je suis à 150 M.

**Pascal FRANCOIS** : Mais attendez, on va essayer, on va essayer d'être non ? On va essayer. Concret, est ce qu'au départ est ce qu'au départ d'une installation comme celle-là qu'on fréquente quotidiennement, est ce qu'il est possible de mesurer des choses si elle le demandait ? On parle de l'installation de micros, est ce que les micros on les installe uniquement dans des habitations au sens vraiment défini du terme ? Ou est-ce que les micros peuvent être posés ailleurs ? Typiquement dans une installation comme celle-là ?

**Guillaume VERBEKE** : Alors les micros, la mesure longue durée qu'on va effectuer, elle est au droit des habitations puisqu'enfin, voilà, ce sont des lieux où les gens sont là de manière permanente et récurrente et donc c'est sur ces lieux là qu'on va faire nos analyses ; après évidemment comme je l'ai dit, tout point particulier qui peuvent être abordés dans l'étude d'incidence, je vous invite justement à nous le communiquer et à faire vos demandes pour que ce soit pris en considération.

**Virginie LAJOT** : Tout à fait, parce qu'en fait, les abeilles communiquent à du 3500 MHz. Autrement dit, vous êtes pile dans la zone de communication des abeilles. Or on commence à constater que ça pose problème au niveau notamment de l'essaimage des abeilles n'arrivant plus à communiquer et le rucher qui se trouve là, c'est un rucher expérimental qui fait partie d'un programme européen de sauvegarde de l'abeille. Donc moi je travaille avec Arista Be Research, nous travaillons sur des plans génétiques de résistance à la Varroa, le Rucher qui se trouve à 150 M. J'ai des élèves qui viennent avec moi, nous restons parfois 4 à 5h sur le rucher, mais les abeilles sont en permanence là-bas, donc ce sont elles qui nous permettent aussi bien de quantifier notre récolte par rapport à la génétique de l'abeille, mais aussi de travailler sur c'est là qu'on vient rechercher la varroa. C'est là qu'on mesure. Quels sont les mâles qui vont être identifiés pour les futurs programmes ? Donc il n'est pas question que les infrasons commencent à modifier nos recherches.

**Pascal FRANCOIS** : Et est ce qu'il est possible de considérer que cette exploitation, cette activité particulière avec un caractère scientifique subsidié j'imagine aussi ? Peut faire l'objet d'un volet particulier d'observation de la part du Bureau d'étude. Ce n'est rien d'autre que ça qui est demandé. Je crois ce soir ?

**Virginie LAJOT** : Tout à fait.

**Guillaume VERBEKE** : Oui, oui, Ben c'était enfin bref, c'est à dire un volet particulier parce que ce n'est pas un autre chapitre, mais ça peut être traité dans voilà dans que ce soit le niveau biologique pour les abeilles au niveau de santé humaine pour les gens qui qui fréquentent la zone, très bien.

**Pascal FRANCOIS** : Merci Madame. Ce que je propose. Voilà donc pour vous rassurer ce que vous venez de dire. L'échange qui vient d'être réalisé maintenant et rigoureusement enregistré dans le cadre du



procès-verbal. Si vous souhaitez compléter votre intervention en ajoutant la documentation peut être des documents qui peuvent aider le bureau d'étude avancée sur ces questions, faites-le. Et le programme de recherche, en effet, qui peut donner du crédit à ce que vous venez de dire ? OK, qui souhaite prendre éventuellement la parole, oui. Je vous en prie, Bonsoir Monsieur, votre nom.

**Frédéric MESTACH** : Bonjour Frédéric Mestach, je n'ai pas eu l'occasion d'arriver dans les 5, 10 premières minutes donc je n'ai pas vraiment eu la présentation du Job de chacun, donc je ne sais pas le vôtre.

**Pascal FRANCOIS** : Pascal François, je suis modérateur, je me suis présenté en tout début de soirée.

**Frédéric MESTACH** : Voilà, c'est bien ce qui me semblait modérateur et on est parti ici pour demander 30 ans de collaboration. Quand bien même la nôtre ne servira pas à souffler sur les éoliennes. Et je suis un petit peu, j'ai été outré en fait par la une des premières paroles que vous avez eu qui était assez arrogante parce qu'on avait tendance à nous rabaisser sur le fait que si on voulait crier c'était juste pour un petit peu notre côté médical.

**Pascal FRANCOIS** : Oui, mais je n'ai pas tout à fait dit ça.

**Frédéric MESTACH** : Mais voilà, mais vous écoutez, vous avez enregistré, donc vous ferez. Alors autre point sur lequel on a envie de nous rabaisser, c'est que on disait que ceux qui sont à l'Europe sont plus intelligents que nous. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette version.

**Stéphane DIEZ** : Là, c'est un petit trait d'humour, un petit truc. C'est un.

**Frédéric MESTACH** : Je sais bien, mais vous pouvez vous arranger pour que l'humour soit positif et pas négatif.

**Stéphane DIEZ** : C'est oui, si vous voulez.

**Frédéric MESTACH** : Alors au niveau de la Flandre qui possède plus d'éoliennes, est-ce que vous avez considéré la Flandre terrestre ou la Flandre terrestre et la mer ?

**Stéphane DIEZ** : C'est terrestre.

**Frédéric MESTACH** : C'est du terrestre uniquement. Au niveau de la Flandre. Je suis plutôt pour une densification des zones qui sont déjà exploitées. Ce qui m'avait été présenté par Monsieur Gilon, Monsieur là. Donc je ne suis pas sûr qu'on est vraiment si près que ça de l'autre pour dire qu'elle est densifier quoi. Donc je ne pense la question de la densification. Et quelles sont les données des présences d'espèces naturelles en dehors des 12 mois d'études ? Ça, c'est une question pour parce que vous vous présentez, que vous étudiez pendant 12 mois, mais ce n'est pas chaque année que passe-passe la même chose. La météo dicte ses volontés aussi. Et donc quels sont vos points de renseignement, vous allez chercher en dehors de ces 12 mois-là.

**Pascal FRANCOIS** : Monsieur VERBEKE par rapport à ce chapitre-là d'abord.

**Guillaume VERBEKE** : Très bonne remarque. Donc on en est conscient et aussi, que ce soit d'une année à l'autre ou si on va le lundi, il y a peut-être une espèce qui peut passer le mardi, donc en fait on fait nos relevés mais on complète aussi avec toutes les données du DEMNA donc en fait le DEMNA c'est la cellule scientifique du DNF qui collecte toutes les observations qui sont faites à l'échelle de la Belgique, donc tous les ornithologues amateurs et cetera qui voit une espèce passer peuvent pointer sur ces observations. Et donc on collecte toutes les données du DEMNA pour compléter en fait tous nos



inventaires qu'on fait. En réalité, il y a énormément de données qui se font avec, enfin, et d'espèces qui sont présentes avec ces données externes. Enfin, on a plus de 20000 observations et on passe sur le terrain aussi pour s'approprier le terrain en termes de trajectoire de fréquentation du site, des espèces, et cetera, mais évidemment on couple ça avec au final ce qui est observé par tout le monde.

**Frédéric MESTACH** : Encore une question. Vous quand vous étudiez les ombres du soleil sur les Pales, est ce que vous les étudiez dans le cas le plus perpendiculaire pour qu'elles soient le plus dans le cas le plus défavorable, quoi.

**Guillaume VERBEKE** : Oui, alors toutes les modélisations sont maximalistes. C'était ma phrase suivante. On est optimiste, on va considérer qu'il fait du soleil tous les jours en Belgique et qu'il y a aucun nuage et que l'ombre portée est maximale. Et donc en fait et même je peux même voilà c'est un peu plus technique mais on va considérer par exemple qu'un récepteur en fait correspond à une baie vitrée. Enfin en fait un cube en verre et donc on ne va même pas considérer par exemple que le fait que l'OMBRAJE arrive. Je ne suis pas sur une façade où il n'y a pas d'ouverture là peu importe ça, on est maximaliste et donc on considère en fait entre guillemets, comme si toutes les maisons étaient faites en verre et que l'ombre pourra pouvoir arriver de tous les côtés possibles.

**Frédéric MESTACH** : Une dernière remarque. C'est la rentabilité de Cociter justement si elle participe à l'intervention dans ou la rentabilité de d'énergie d'émission 0, mais quelque part si on s'associe avec une société qui fait peu de bénéf, ça fait difficile de faire bénéf, quoi. Point d'interrogation.

**Pascal FRANCOIS** : OK, c'est clair, on n'a pas dit que c'était des bénéfices dithyrambiques. On a juste dit que c'était des sous formes de dividendes. Avec quoi on vous avait dit entre 2 et 6% ?

**Xavier GILLON** : Oui, donc. Enfin voilà, émissions zéro existe depuis 2007. Premier projet construit en 2011 et on a une gestion financière. Vous pouvez aller voir les comptes. Voilà pour Cociter c'est depuis 2015, ils ont aussi une gestion financière qu'on suit à la coopérative, on analyse le bilan annuel de cociter et toutes les coopératives sont hyper au taquet parce qu'il y a une vingtaine de coopératives qui ont co-créé cociter et on analyse les comptes pour vérifier la solidité de Cociter. Maintenant en période de crise, ça a été une période difficile. Parce qu'il y a beaucoup de bénévoles dans les structures et donc arriver à faire des bilans financiers en moins d'une semaine, c'était chaud, donc on n'a pas su tout piloter à la semaine près, mais y a eu un contrôle très vigilant de la part des administrateurs bénévoles dans les structures, quoi.

**Pascal FRANCOIS** : OK, Bonsoir Madame c'est à vous. Si Cociter ne fonctionne pas, demande Monsieur, parce que c'est pas du tout enregistré si Cociter ne fonctionne pas, est ce que vous avez une alternative ? Peur de pas comprendre pardon. Ouais, oui.

**Xavier GILLON** : Non, parce que nous sommes les fondateurs de Cociter, donc on trouve les coopératifs possèdent Cociter, donc Cociter fait ce que les coopératives souhaitent en fait.

**Pascal FRANCOIS** : Ok, très bien, c'est clair Madame. Bonsoir votre nom s'il vous plaît.

**Françoise CAMINELLE** : Bonsoir Françoise Caminel en fait, mes questions portent sur des questions qui ont déjà été posées auparavant, notamment en ce qui concerne le démantèlement des éoliennes, qu'en est-il de l'éolienne participative ? Le démantèlement est à charge de la coopérative ou bien de la société.

**Xavier GILLON** : Oui, donc ce sera à charge de la coopérative, mais en fait la toute première éolienne d' « Emissions Zéro » de 2010 sont déjà à l'étude pour un renouvellement. Enfin, en 2030 et en fait

donc le démantèlement de l'éolienne de la coopérative va être payé par la coopérative, mais ce sera probablement un démantèlement en commun. Cela a du sens d'être ensemble et on est soumis aux mêmes règles, donc on approvisionne de l'argent sur un compte bloqué par la région wallonne. Et en plus l'éolienne en elle-même a encore de la valeur en fin de vie, soit elle est revendue éventuellement sur un marché secondaire, soit des éléments de recyclage comme le cuivre, l'aluminium peuvent être valorisés et permettre de financer le démantèlement. Je peux vous assurer que sur cette partie financière pour le démantèlement, toutes les garanties sont vraiment là quoi.

**Pascal FRANCOIS** : Et quand une éolienne citoyenne est démantelée, elle l'est souvent aux côtés d'industriels qui souvent avec à côté. Donc il y a une mutualisation des moyens qui intervient aussi et donc une concertation aussi.

**Xavier GILLON** : Oui, tout à fait, c'est toujours plus bénéfique de faire ça ensemble que de faire chacun dans son côté.

**Françoise CAMINELLE** : OK, je vous remercie, alors en ce qui concerne l'implantation de 4 éoliennes, comme Monsieur l'a dit là, de manière assez aérée, une fois que des éoliennes sont implantées sur un site, n'y a-t-il pas une possibilité d'augmenter ? D'implanter d'autres éoliennes plus facilement à partir du moment où on a l'accord pour un.

**Pascal FRANCOIS** : OK, ce que Madame dit, c'est à partir du moment où une installation industrielle comme une éolienne, comme un parc se trouve là, est ce que ça n'ouvre pas la porte à des perspectives de développement tout autour ?

**Stéphane DIEZ** : Moi je n'ai pas, j'ai pas exactement compris la question comme ça je pense que Madame disait peut être que un parc éolien va attirer peut être d'autres éoliennes ou alors j'ai pas bien compris.

**Françoise CAMINELLE** : Non non dans le sens comme monsieur

**Stéphane DIEZ** : Bon je vais te laisser répondre alors.

**Pascal FRANCOIS** : Non, non, je n'ai pas, non, non, non, non, j'ai pas de réponse. J'ai la question mais c'est légitime à partir du moment où une zone est identifiée comme propice au développement d'un parc éolien, de se dire tiens finalement, puisque des machines sont déjà là, est ce que ça ne va pas attirer d'autres machines tout autour quoi, c'est ça un peu l'idée d'autres éoliennes ?

**Stéphane DIEZ** : Oui oui donc j'avais quand même bien compris la question.

**Françoise CAMINELLE** : Oui donc, d'autres éoliennes ? En même temps que 4, vous pourriez souhaiter passer à 6 à 8.

**Pascal FRANCOIS** : Ah Voilà eux eux-mêmes, oui.

**Stéphane DIEZ** : Non, parce qu'il y a des critères qui sont très stricts, hein. Dans le cadre éolien qui est édicté par la région wallonne et on ne fait pas ce qu'on veut. Donc il y a des distances comme je le dis, hein, qui sont comme ça, vous devez respecter la distance par rapport aux zones d'habitat par rapport aux zones forestières par rapport à plein de choses.

**Françoise CAMINELLE** : Oui, mais je me fais remarquer ici qu'on a déjà eu une demande pour un parc proche très proche.



**Pascal FRANCOIS :** Vous avez entendu que la discute n'était pas compatible, hein ? Donc on a dit au cours de soirée que le projet qui était présenté récemment n'était pas compatible avec celui-ci. J'ai, j'ai bien compris, mais celui-ci d'abord, on n'a toujours pas de réponse pour l'autre parc, donc si l'autre n'est pas accepté, et que le vôtre est accepté, n'y aurait-il pas moyen pour vous de grappiller trois emplacements de l'autre.

**Stéphane DIEZ :** C'est une excellente question, mais très sincèrement, c'est une bonne question. Mais elle est vraiment, vraiment, vraiment, anticipée. Nous, notre projet, c'est un projet qui a du sens. C'est un projet de 4 éoliennes qui fait une grande route. Si on commence à grappiller des éoliennes qui se trouvent ailleurs, peut être que ce projet n'aura plus de sens donc, mais c'est une bonne question.

**Pascal FRANCOIS :** Mais c'est probablement un paramètre que la région veut observer aussi, il y a 2 projets qui sont a priori incompatibles comme ça, c'est la région qui va aussi décider ou indiquer une direction que vous pourriez suivre.

**Stéphane DIEZ :** On ne fait pas ce qu'on veut.

**Françoise CAMINELLE :** Alors j'ai encore une question, vous parlez de 30 ans d'exploitation mais j'ai entendu dire qu'à la suite, on pouvait changer les rotors ou enfin les têtes des éoliennes pour prolonger.

**Stéphane DIEZ :** Non, on peut faire en fait ce qu'on appelle un repowering, mais voilà, mais un repowering, ça implique le démantèlement complet d'éoliennes et le remplacement d'éoliennes avec des éoliennes plus modernes dans la même zone. Mais on ne réutilise pas du tout les éoliennes existantes et d'ailleurs....

**Françoise CAMINELLE :** Moi j'ai entendu le contraire, non ?

**Stéphane DIEZ :** Non, non, voilà, c'est une mauvaise information. Je ne sais pas qui vous la donner, mais c'est erroné.

**Pascal FRANCOIS :** Pour travailler beaucoup dans la modération de ce genre de soirée qu'on appelle réunion d'information préalable, on commence à assister et en nombre déjà maintenant, notamment avec Eneco et d'autres développeurs du démantèlement et de la reconstruction, donc en général, ce sont des machines qui sont effectivement ôtées, qui disparaissent, qui sont vendues où recyclées. En fait, ce sont d'autres machines plus puissantes, plus modernes, plus hautes, qui prennent leur place exactement, tout à fait.

**Françoise CAMINELLE :** Ah bon ? Bah excusez-moi, je n'avais pas bien compris alors.

**Pascal FRANCOIS :** Non mais ce n'était rien Madame.

**Stéphane DIEZ :** Oui, c'est un, c'est un nouveau projet en fait, c'est un nouveau projet, mais qui prend en place au même endroit si vous voulez.

**Françoise CAMINELLE :** Ben oui, mais sur les mêmes mâts, même pas ?

**Stéphane DIEZ :** Non, non du tout, du tout. Non, non, parce qu'on ne peut pas mettre, voilà un socle de béton après 30 ans d'exploitation, ça a quand même subi des contraintes importantes. Et si vous mettez d'autres types d'éoliennes qui peuvent être plus grandes avec des pales plus grandes et autres, les contraintes aux mats ne seront plus les mêmes et le socle de béton probablement, ne sera plus adéquat à ces nouvelles éoliennes.





**Françoise CAMINELLE** : Donc on enlève tout et on recommence.

**Pascal FRANCOIS** : Bah exactement, pour vous donner un exemple, dans le Hainaut, il y a un démantèlement de 6 machines et ces 6 machines sont remplacées par 4 nouvelles machines plus hautes et plus grandes.

**Françoise CAMINELLE** : D'accord, mais il y a, mais il y a quand même continuité dans l'exploitation.

**Stéphane DIEZ** : Oui, oui, enfin avec continuité dans.

**Françoise CAMINELLE** : Ça va, donc ça va au-delà de 30 ans.

**Stéphane DIEZ** : c'est possible, mais voilà, il faut, c'est un nouveau.

**Pascal FRANCOIS** : Voilà exactement. Il faut relancer toute une demande de permis et c'est un nouveau projet. OK, très bien Madame. Allez y.

**Françoise CAMINELLE** : D'accord, alors vous avez parlé, on a parlé également du financement du projet. Une fois le projet mis en route, avez-vous la possibilité de revendre l'exploitation du projet à des groupes étrangers ? Enfin, ces groupes indépendants autres.

**Stéphane DIEZ** : En théorie bien entendu. Mais c'est pas du tout dans l'intention de nos actionnaires, donc eux ce qu'ils veulent c'est produire de l'énergie verte. Et s'ils revendent à un fond d'investissement comme l'ont fait vos voisins, Eh bien ils ne savent plus produire de l'énergie verte. Mais théoriquement on peut oui.

**Françoise CAMINELLE** : Donc, il n'y a pas de garantie en fait.

**Stéphane DIEZ** : Il n'y a pas de garantie, non, c'est comme vous achetez une maison pour votre vie entière. Et puis 5 ans plus tard, il se passe quelque chose, vous la vendez ...

**Françoise CAMINELLE** : D'accord, merci.

**Pascal FRANCOIS** : Je vous remercie madame de votre intervention. Merci. Monsieur, bonsoir, votre nom ?

**Serge COLLIN** : Bonsoir. Serge, Serge Collin, des Comognes aussi. Petite question par rapport à l'étude d'incidence que vous allez faire. La valeur des maisons, des habitations ? Il y aura sûrement une perte.

**Pascal FRANCOIS** : C'est une question qui revient souvent peut-être le bureau d'étude si vous voulez bien par rapport à ça parce que c'est un chapitre socio-économique et c'est une question qui revient dans toutes les soirées d'information, qu'elle soit liée à l'éolien, à l'extension de l'usine, et cetera. Les gens s'inquiètent légitimement pour une éventuelle dévaluation d'un bien immobilier. Qu'est-ce qu'on sait là-dessus ?

**Guillaume VERBEKE** : Oui, tout à fait. Alors, c'est un peu comme les autres thématiques, je vais dire à peu près ce qui porte sur la santé humaine, et cetera. Nous en fait, on est demandeur de ce genre d'étude. Voilà. Enfin voilà, vous avez peut-être en tête une fameuse étude des notaires qui a été faite il y a une dizaine d'années et qui est enfin voilà dans le Brabant qui n'est peut-être pas forcément valable. Nous, on n'est pas expert immobilier, par contre on est demandeur et notre rôle c'est quand il y a quelque chose de publié et de certifié, c'est de le mentionner. Enfin voilà, je veux dire, typiquement pour faire une étude, il faudrait différente distance par rapport aux habitations, que ce soit dans le Hainaut, à Namur, à Liège. Enfin un peu partout. Nous on n'a pas cette légitimité-là. Et je



pense que ce ne serait même pas la peine de mentionner cette étude qui a plus de 10 ans et qui dont les conclusions sont peut-être plus forcément valables aujourd'hui.

**Pascal FRANCOIS :** On peut peut-être rappeler ce que donnait des conclusions. C'était une dévaluation du bien immobilier au moment où il y a l'effet d'annonce.

**Guillaume VERBEKE :** Au moment d'achat et depuis un phénomène d'habitation en fait de de la zone et donc une une réaugmentation après plusieurs années de la valeur de l'immobilier dans la région.

**Pascal FRANCOIS :** Mais c'est vrai que cette étude a 10 ans, elle était, elle était uniquement réalisée dans le Hainaut et c'était par la Chambre des notaires.

**Guillaume VERBEKE :** Oui.

**Serge COLLIN :** Oui enfin, sauf que nous, là où on est enfin dans la rue des Comognes, on a vraiment vue sur tout. Enfin, on aura vue sur le parc complètement. Donc je pense sincèrement qu'au niveau incidence financière, il y en aura une.

**Guillaume VERBEKE :** J'entends bien ce que vous dites, je ne peux pas l'affirmer ni contredire. Donc voilà, je n'ai pas, on a pas la légitimité pour, mais je peux comprendre effectivement votre point de vue.

**Pascal FRANCOIS :** OK,

**Serge COLLIN :** Mais y-a-t-il quelque chose qui sera prévu pour ça en cas de perte financière ?

**Pascal FRANCOIS :** Est ce qu'il y a des compensations qui sont prévues ? Je pense qu'il faut être clair.

**Stéphane DIEZ :** Non, il y a pas du tout de compensation qui sont prévues, mais pour ajouter un petit point par rapport à ce que Guillaume vient de dire ; donc, comme on l'a expliqué, on a des collègues qui se trouvent dans différents pays et clairement, objectivement, c'est un phénomène qui n'existe pas, donc il peut y avoir peut-être un effet. Je ne sais pas où les gens ont peut-être peur dans un premier temps, mais les gens s'habituent et on ne constate pas de baisse de l'immobilier dans les régions où il y a des parcs éoliens et même j'irai même plus loin, c'est tout à fait subjectif quoi. Et même générationnel. Donc je pense qu'il n'y a pas d'effet.

**Pascal FRANCOIS :** Mais, en tout cas la seule étude qui avait été réalisée, elle est souvent citée et elle date de plus de 10 ans, largement plus de 10 ans maintenant. Et donc voilà, On dit souvent que s'il y a des experts immobiliers dans la salle, si y a des notaires qui eux ont des données qui peuvent apporter ça au dossier localement pour dire tiens chez nous, dans notre zone, il apparaît en effet que certains biens dans tels endroits valent moins de X%. Si des données comme ça existent faut pas hésiter à les implémenter, mais ça ne peut venir que des agents immobiliers, ou peut venir que des notaires qui eux connaissent bien leur territoire et la valeur vénale d'un bien quoi. Voilà.

**Xavier GILLON :** Alors je suis étonné que CSD vous ayez pas les infos parce qu'il y a 2 études, une de 2021 et une de 2022 de l'ADEME En France, mais donc la France et pas la Belgique.

**Pascal FRANCOIS :** Oui, là je parlais de la Belgique, et de la région wallonne singulièrement. ?

**Xavier GILLON :** Ok, c'est ça, mais donc cette l'étude belge de 2021, c'est la conférence permanente du développement territorial, acceptabilité sociale des projets éoliens, et là ils ont-ils identifié une baisse de l'ordre de 1,5% du bien, donc une diminution faible et une diminution temporaire limitée



aux périodes que vous avez mentionnées. Voilà, je peux vous les partager si vous le souhaitez ce n'est pas des publications scientifiques mais c'est enfin voilà, c'est des rapports de l'ADEME.

**Pascal FRANCOIS :** Oui, mais c'est des conclusions convergentes à ce qui a déjà été donné à 10 ans quoi, c'est à dire une baisse au moment de l'annonce, une baisse au moment où le parc se met en circulation, et puis une régularisation par après OK. Rappelez votre nom même si vous l'avez déjà fait.

**Etienne BEGUIN :** Etienne Beguin, de à nouveau des Comognes, en fait, c'est mon voisin qui vient d'intervenir et je pense que j'ai la même sensibilité que lui et je crois savoir qu'il y a quelques années vous donniez des indemnités de proximité quand on élaborait une éolienne, ça s'est passé avec Windvision. On avait l'indemnité d'ombrage, de terres voisines qui pouvaient être impactées par les nuisances de l'éolienne qu'est-ce qu'il en est maintenant ? Parce que en fait, je pense que vous indemnisez très grassement les propriétaires exploitants de terrain et pourquoi pas indemniser le citoyen lambda qui est parfois bien plus impacté parce que riverain proche de l'Éolienne. Voilà une simple réflexion.

**Pascal FRANCOIS :** OK, merci.

**Stéphane DIEZ :** Je pense qu'il faut, enfin moi, je ne connais pas les négociations ; je sais que vous avez eu des négociations qui n'étaient pas faciles avec l'éolienne je pense qu'il y a dans la famille, si mes souvenirs sont bons, donc je pense que ça a peut être créé un visage ou une image qui n'était pas très bonne de développeur éolien. Moi je suis pas du tout au courant de ce que vous avez négocié à l'époque avec Windvision ni de ce que Windvision à l'époque à négocier avec les gens, mais dans le cadre de notre projet, on ne prévoit pas d'indemnisation directe des gens qui sont dans les environs, mais on prévoit la possibilité de tout le monde d'intégrer une coopérative et également la possibilité de réaliser des projets main dans la main avec la commune. Mais des indemnisations directes, non. Donc j'en ai jamais entendu parler pour être tout à fait franc avec vous.

**Pascal FRANCOIS :** Très bien, oui Madame, Bonsoir.

**Claude KERVIN :** Oui, Bonjour Claude Kervin, je suis désolée, je suis arrivée tard.

**Pascal FRANCOIS :** On vous excuse Madame, ce n'est pas grave.

**Claude KERVIN :** Je voulais savoir quelles sont les hauteurs des éoliennes prévues dans le projet ?

**Pascal FRANCOIS :** Ça a été évoqué plus tôt.

**Stéphane DIEZ :** 200 M

**Claude KERVIN :** OK Ouais, c'est ça.

**Stéphane DIEZ :** 200 M en bout de pale.

**Claude KERVIN :** Donc il y a déjà eu un projet qui était ici pour les mêmes à peu près les mêmes zones. De plus d'éoliennes que maintenant ?

**Pascal FRANCOIS :** Oui, tout à fait. On a déjà évoqué ce projet, c'est EDPR qui a été présenté il y a pas longtemps et ce qui a été dit, c'est que les deux projets n'étaient pas compatibles, donc ça veut dire que les deux projets ne pourront pas vivre ensemble, voilà.

**Claude KERVIN :** Ok, c'était pas le but de ma question en fait à cette époque-là on avait fait par rapport au château d'Hodoumont qui est juste, j'allais dire très proche en fait, on a fait une étude pour voir



quelles étaient la vision à partir du château et de l'impact qui allait être donné et le fait que ce soit à 200 M, c'était tout de suite impactant et donc on recommence avec le même problème et je trouve ça désolant pour un patrimoine qui est classé et dont non seulement le Château est classé mais le parc est classé et pour lequel la région Wallonne a donné de l'argent pour le restaurer, pour l'entretenir, et cetera, et cetera, d'avoir un impact négatif avec des éoliennes.

**Pascal FRANCOIS** : Très bien cette situation particulière d'être connue par le développeur bureau d'étude, qu'est-ce que vous pouvez dire par rapport à l'existence de ce parc qui semble être classé ? Le bâtiment aussi est ce que voilà, ça c'est quelque. Typiquement que vous étudiez ?

**Guillaume VERBEKE** : Oui, alors, petit brief rapide, tout, tout ce qui est éléments du patrimoine à proximité du projet est identifier et localiser et pour chaque élément, il y aura un niveau d'incidence qui sera attribué. Donc, enfin, voilà une nouvelle incidence. Je veux dire, important, moyen, et cetera limitée, typiquement au regard de la région, ce sera un point d'intention de l'étude. Mais je vous invite, par l'intermédiaire des courriers, des contacts que vous pourriez envoyer, de remettre le point là-dessus, mais je peux vous certifier qu'un patrimoine comme ça dans le périmètre il sera étudié.

**Pascal FRANCOIS** : OK, très bien.

**Stéphane DIEZ** : Et pour ajouter peut-être une petite chose, notre projet se situe bien plus loin que voilà. Donc, si vous voyez. Le château d'Hodoumont se situe bien, bien plus au Nord est. Donc deux projets, un projet qui se situe ici, près du château d'Hodoumont et notre projet qui se situe ici, donc au niveau de l'impact, vous avez 4 éoliennes à la place de 6 et qui se situent bien plus loin du château. Et comme l'a dit Guillaume tout à l'heure, tout cela sera objectivé dans une analyse et dans les photomontages.

**Pascal FRANCOIS** : Très bien, je prends des dernières questions, on va encore venir ici et. Madame, qui souhaitait aussi en poser une.

**Olivier LEFERT** : Olivier Lefert, toujours de Comognes, on n'a toujours pas déménagé. Pas encore, on va faire l'humour, voilà. D'abord, je suis étonné de la question, je ne veux pas amener des éléments de réponse mais au niveau de EDPR moi je justement j'avais entendu que comme le château d'Hodoumont était patrimoine exceptionnel de Wallonie à partir de toutes les fenêtres du Château, on ne pouvait pas voir un morceau de pale. Ce qui était d'ailleurs un peu étonnant parce que je me dis, on est encore au Moyen Age vu que le propriétaire du Château a été mis au courant avant le peuple d'Evelette. Voilà pour cette raison-là, moi j'avais quand même 2 ou 3 remarques, on est dans un parc naturel depuis peu. Quelles sont les implications ? Je ne sais pas. Peut-être Monsieur le Bourgmestre pourra aussi répondre donc on est en plein cœur du Condroz. En gros, c'est le nom du parc naturel, donc ça c'est une première chose. Une 2e chose, c'est que tantôt, je ne voulais pas trop tenir trop le crachoir mais dans votre étude, vous parlez de distance qui ne sont pas les mêmes que EDPR a présenté EDPR a présenté les éoliennes devait être à 800 m des habitations qui ne sont pas isolées et 400 M d'une habitation isolée. Et vous, vous venez avec 650 M et je sais plus combien de mètres.

**Stéphane DIEZ** : Comme j'ai expliqué tout à l'heure.

**Olivier LEFERT** : Donc je me dis voilà, c'est des données qui sont quand même différentes, donc nous on ne maîtrise pas ça.

**Stéphane DIEZ** : Tout à fait, donc comme j'ai expliqué, mais peut-être de manière peu claire tout à l'heure, donc nous on a un peu anticipé sur les règles qui vont évoluer dans un avenir proche et cette distance par rapport aux zones d'habitat sera un peu moindre qu'actuellement.



**Olivier LEFERT** : Donc vous pariez sur le futur cadre. En fait vous vous intégrez déjà les normes futures.

**Stéphane DIEZ** : Vous avez vu peut-être dans la ligne du temps, le parc, ça va, il va prendre, si tout va bien, il sera mis en série dans quelques années et dans quelques années, ces nouvelles règles, on suppose seront d'application.

**Olivier LEFERT** : OK, ceci explique cela.

**Pascal FRANCOIS** : Alors avant vous ne reprenez la parole. Il y avait la question du parc naturel rapidement, Monsieur Verbeke.

**Guillaume VERBEKE** : Oui alors il est aussi pris en en considération. Ce sera dans le chapitre paysage. Généralement les parcs naturels ont des lignes de conduite différents objectifs et il y a cette comparaison du qu'est ce qu'un projet éolien par rapport aux objectifs du parc naturel ? Et on va objectiver ça. Enfin voilà, est ce que c'est rencontré oui ou non par rapport à ce qui est défini dans leur charte et leur ligne de conduite.

**Pascal FRANCOIS** : OK, très bien, merci pour vos interventions Monsieur.

**Christophe GILON** : Si je peux me permettre par rapport donc au parc naturel en effet donc le gouvernement wallon a reconnu le territoire le 7 décembre dernier dans le parc naturel Coeur de Condroz. Et dans les dans les contacts que nous avons eu avec les différentes structures qui ont dû remettre un sur ce projet de territoire ; la Commission les monuments et sites s'est prononcée et elle a attiré notre attention donc sur la nécessité d'avoir une attention toute particulière sur la protection bien entendu du territoire et avoir une attention sur toute la richesse en terme patrimonial et donc un des premiers travaux qui va être réalisé par la future association parc naturel, puisque on est juste à la limite entre l'association de projets et la future création de la structure qui va gérer ce parc naturel. Ce sera très probablement la mise en place d'une charte paysagère avec, en y incluant bien entendu toute la problématique liée notamment au développement éolien, mais il n'y a pas que celui-là et la volonté était aussi la volonté politique des 6 bourgmestres, des 6 communes composant ce parc, c'était de solliciter à un moment donné dans le cadre du dépôt du permis entre autres l'avis bien entendu de la structure du parc naturelle en fonction de la Charte qui aura été établie et probablement aussi évoquée avec des structures telles que la Commission des monuments et sites.

**Pascal FRANCOIS** : En tout cas ce qu'il y a de certain, c'est que cette association va se manifester et sera amenée à rendre un avis pertinent par rapport au projet. Madame, on termine par vous.

**Virginie LAJOT** : Oui, je voulais savoir. Donc votre première éolienne la plus proche, elle est à 650 M d'une habitation, c'est ça ? Qu'en est-il au niveau des animaux ? Les hangars agricoles qui contiennent toutes les vaches parce que là vous êtes en plein dedans.

**Stéphane DIEZ** : En plein dedans, et biens...

**Virginie LAJOT** : La première ferme, elle est à moins de 600 M. Les hangars avec.

**Stéphane DIEZ** : Voilà donc le cadre de référence de la région wallonne il dit que nous devons être à 4 fois et plus tard 500 M plus une demi éolienne à distance des zones d'habitat et c'est ce qui est décrit dans le cadre en fait.

**Xavier GILLON** : Par contre, une ferme est considérée généralement comme un habitat isolé, donc hors agglomération, et là c'est 400 M. Et là c'est 450 M, Habitat isolé le plus proche.



**Pascal FRANCOIS** : De toute façon, quand le Bureau CSD est ce que c'est quelque chose que vous prenez en compte aussi ça ? L'existence d'infrastructures comme celle-là, de la présence d'animaux, etcetera, de manière collective.

**Guillaume VERBEKE** : Alors le cadre, il n'est pas défini par le demandeur ou par le bureau d'étude. Nous on regarde la correspondance entre le projet et ce qui est défini, par contre, évidemment ce sont des choses qui sont étudiées. Enfin je prends par exemple l'exemple d'un manège, où il y a la présence de chevaux, et cetera. On a eu plusieurs fois le cas où OK, il y a pas d'habitation et de présence permanente des personnes à proximité, mais ça peut être pris en en considération.

**Pascal FRANCOIS** : Très bien.

**Guillaume VERBEKE** : Toute étude scientifique qui sort éventuellement si vous en avez connaissance, on vous invite à aller partager et à les communiquer.

**Pascal FRANCOIS** : Mais de la même manière que vous avez parlé tout à l'heure d'études existantes et de programmes de recherche, et cetera, avec effectivement une convention ou quelque chose qui peut être porté au dossier. Si vous avez connaissance effectivement de documents qui peuvent être portés à la connaissance du bureau d'étude, n'hésitez pas et je vais terminer là-dessus si vous voulez bien, c'est super important dans ce qui a été dit aujourd'hui pour vous rassurer, tout est enregistré, tout va être porté au procès-verbal de manière rigoureuse également. Vous aurez accès à ces données, vous pouvez consulter tout ce que vous avez dit et on verra si vous n'avez pas dit de bêtises et si on a bien retranscrit, surtout si on a bien retranscrit. Et donc je vous invite si vous souhaitez compléter vos interventions de ce soir par des pièces à apporter un dossier ou des questions complémentaires, faites-le par courrier et par mail, monsieur, pour répondre aux questions que vous posiez tout à l'heure pour recevoir un accusé de réception, ça peut être intéressant d'utiliser cette voix avec une copie au porteur de projet. Adresse postale et adresse mail sont autorisées aussi.

#### • Conclusions et clôture de la réunion

**Pascal FRANCOIS** : Monsieur le bourgmestre, si vous êtes d'accord, on peut, je pense terminer la séance, on a prévu de vous offrir un verre, on s'était dit, tiens, si ça se passe bien, on vous offre un verre, ça s'est bien passé, on va vous offrir un verre bien volontiers. Merci en tout cas de votre présence. Merci de vos interventions pertinentes ce soir et merci pour l'excellent climat dans lequel s'est déroulée cette soirée. Merci beaucoup, merci.

La séance est levée à 21h15 par Monsieur Christophe GILON, Bourgmestre de la Commune d'Ohey.



## **Annexe 1**

### **Liste des personnes présentes à la réunion**

---







La liste des personnes présentes à la réunion d'information préalable est consultable à l'Administration communale d'Ohey (contact : Bernard HANQUET, Conseiller en Environnement, 085 82 44 74 ou [bernard.hanquet@ohey.be](mailto:bernard.hanquet@ohey.be)).

---





## **Annexe 2**

### **Supports de présentation de la Réunion d'Information Préalable**

---





AFP  
PRO

The logo features the text 'AFP' in a white, sans-serif font above a horizontal orange line, and 'PRO' in a similar font below it. The 'O' in 'PRO' is stylized as a speech bubble containing three orange dots. The background is dark with faint, overlapping circular patterns and various white icons: a speech bubble in the top left, a microphone in the top right, a wind turbine on the left, and a megaphone in the bottom right.

[WWW.AFP-PRO.BE](http://WWW.AFP-PRO.BE)



# WHO'S WHO ?

## **Accueil - introduction et procédure officielle**

Pascal François, Modérateur - AFP Pro

## **Président de séance**

Christophe Gilon, Bourgmestre – Commune d'Ohey

## **Porteurs de projet**

Stéphane Diez, Directeur Développement Belgique – wpd Benelux

Anamari Kurti, Cheffe de Projet Senior - wpd Benelux

Xavier Gillon, Chargé de Mission – Coopérative citoyenne Emissions Zero SCRL

Administrateur - Ceinture Énergétique Namuroise ASBL

## **Bureau d'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE)**

Guillaume Verbeke – Senior Project Manager – CSD Ingénieurs





# Timing

**19h – 19h30** : Présentation de l'avant-projet & principes de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

**19h30 – 20h30** : Questions / réponses

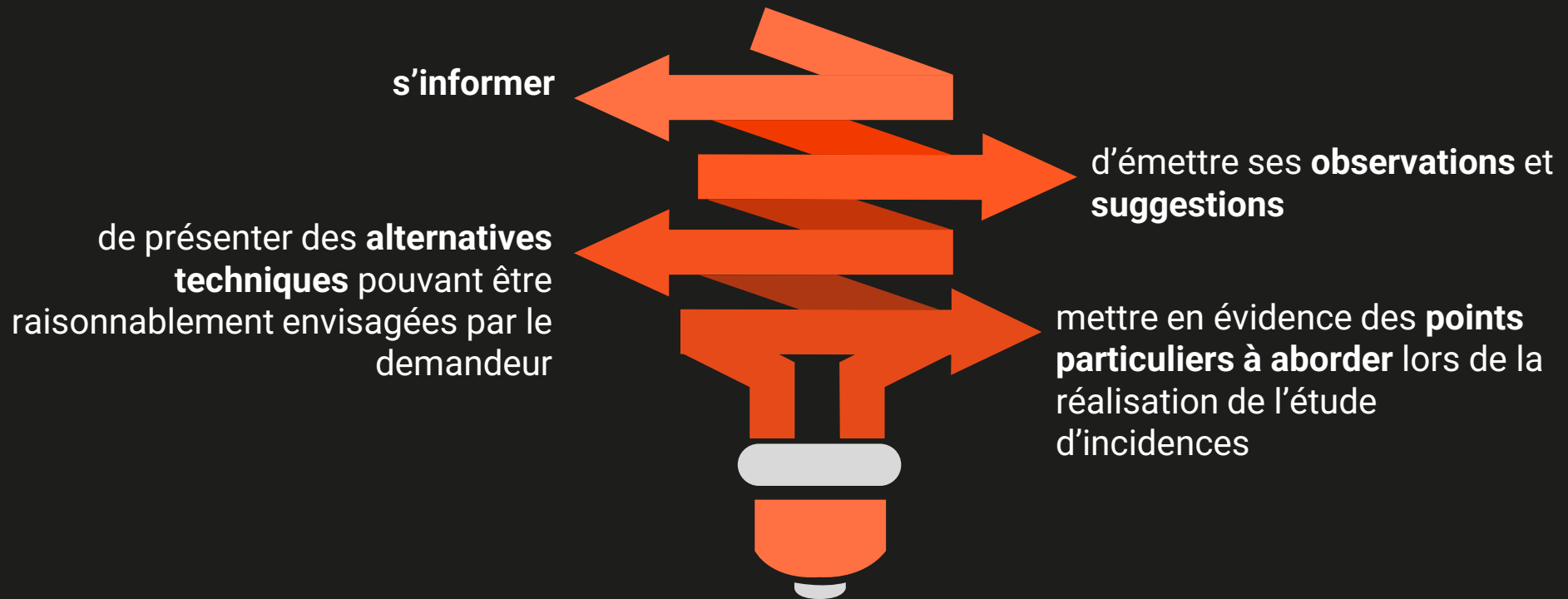


# Introduction

## OBJET DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

Permettre au demandeur de **présenter son projet** au public.

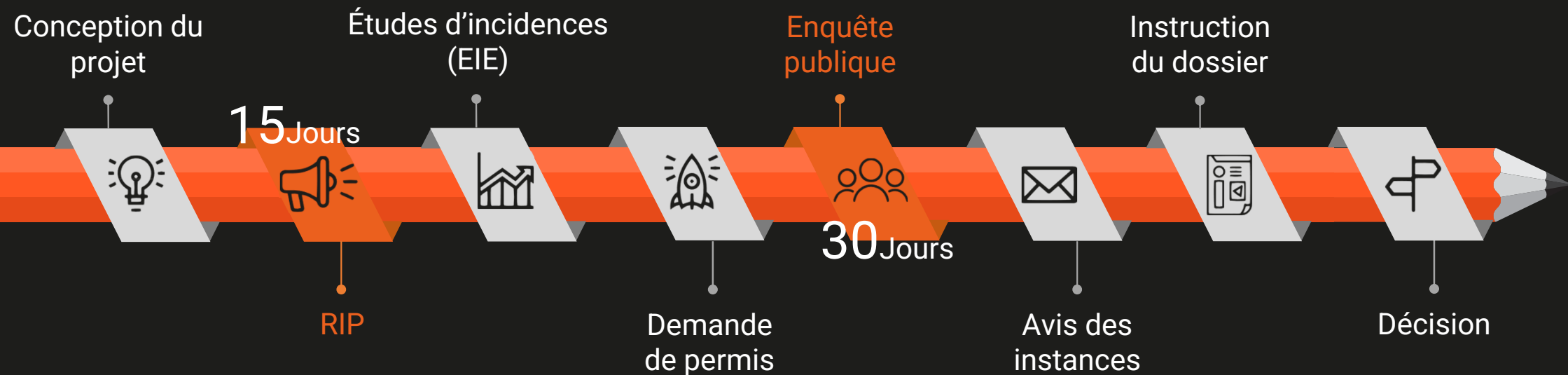
Permettre au public de :





# Introduction & procédure officielle

## ÉTAPE DE LA PROCÉDURE DE PERMIS



# En pratique

Dans **un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information**, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :

**+ Au Collège communal d'Ohey.**

**+ Avec copie de ce courrier au demandeur :**

pour wpd Benelux, M. Stéphane Diez, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.





### **Courriers au Collège communal d'Ohey :**

Service du Développement territorial  
Place Roi Baudouin, 80 à 5350 OHEY  
Courriel : [bernard.hanquet@ohey.be](mailto:bernard.hanquet@ohey.be)  
(en indiquant vos noms et adresses)

### **Copie au porteur de projet :**

wpd Benelux  
Quai Banning, 6 à 4000 LIEGE  
Courriel : [stephane.diez@wpd-group.be](mailto:stephane.diez@wpd-group.be)  
(en indiquant vos noms et adresses)



# WIND

L'énergie avec wpd

20.12.2023



émissions  
zéro  
L'énergie renouvelable citoyenne



think energy

# Présentation du groupe



# Qui sommes-nous?

Pionnier et leader européen de la **production  
d'énergie 100 % renouvelable**

Acteur important à la **transition énergétique** et à la  
**protection de l'environnement**

Notre **Vision** est celle d'un maximum d'énergies  
renouvelables



## Groupe wpd en chiffres

**6 110 MW** de capacité installée

**2 630** éoliennes construites

**3 700** collaborateurs

**15 775 MW** de projets éoliens terrestres en développement

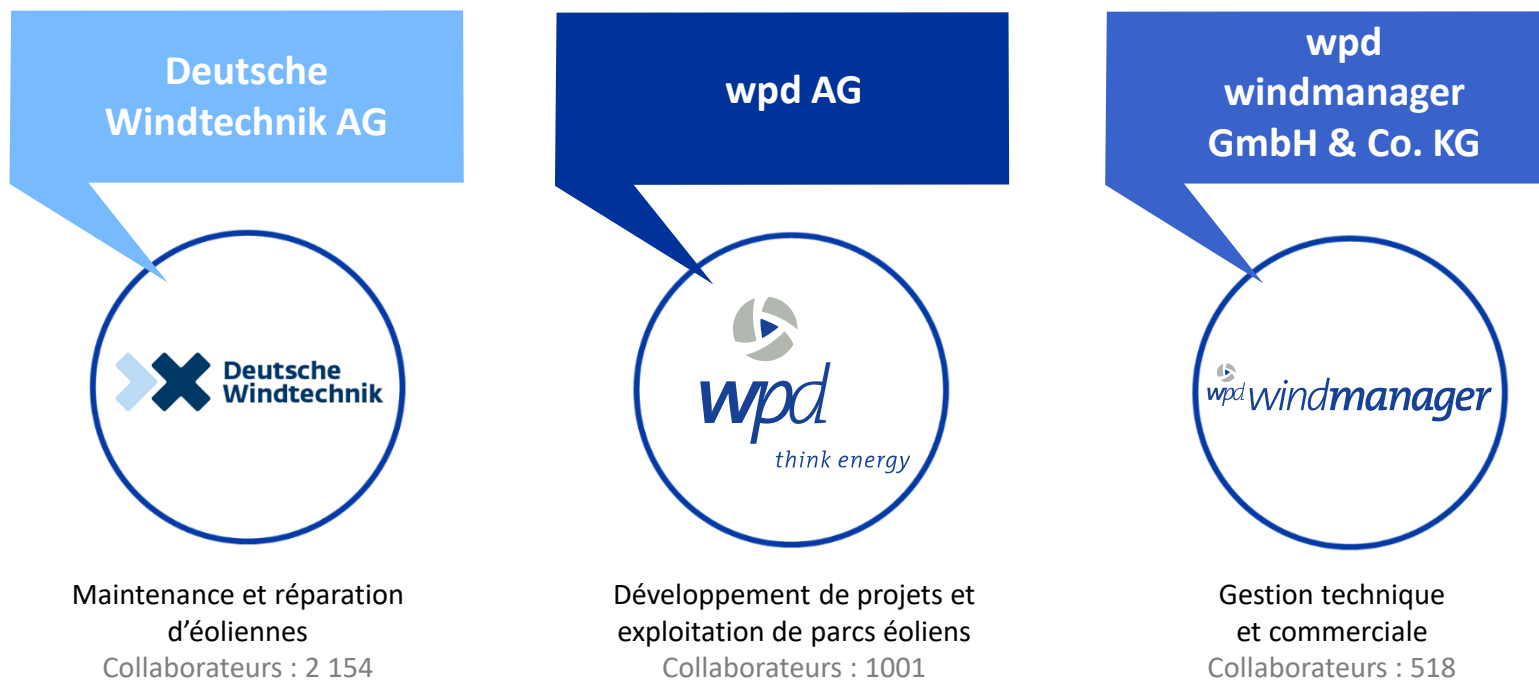
**3 235 MW** de projets solaires photovoltaïques en développement

Une présence dans **29** pays



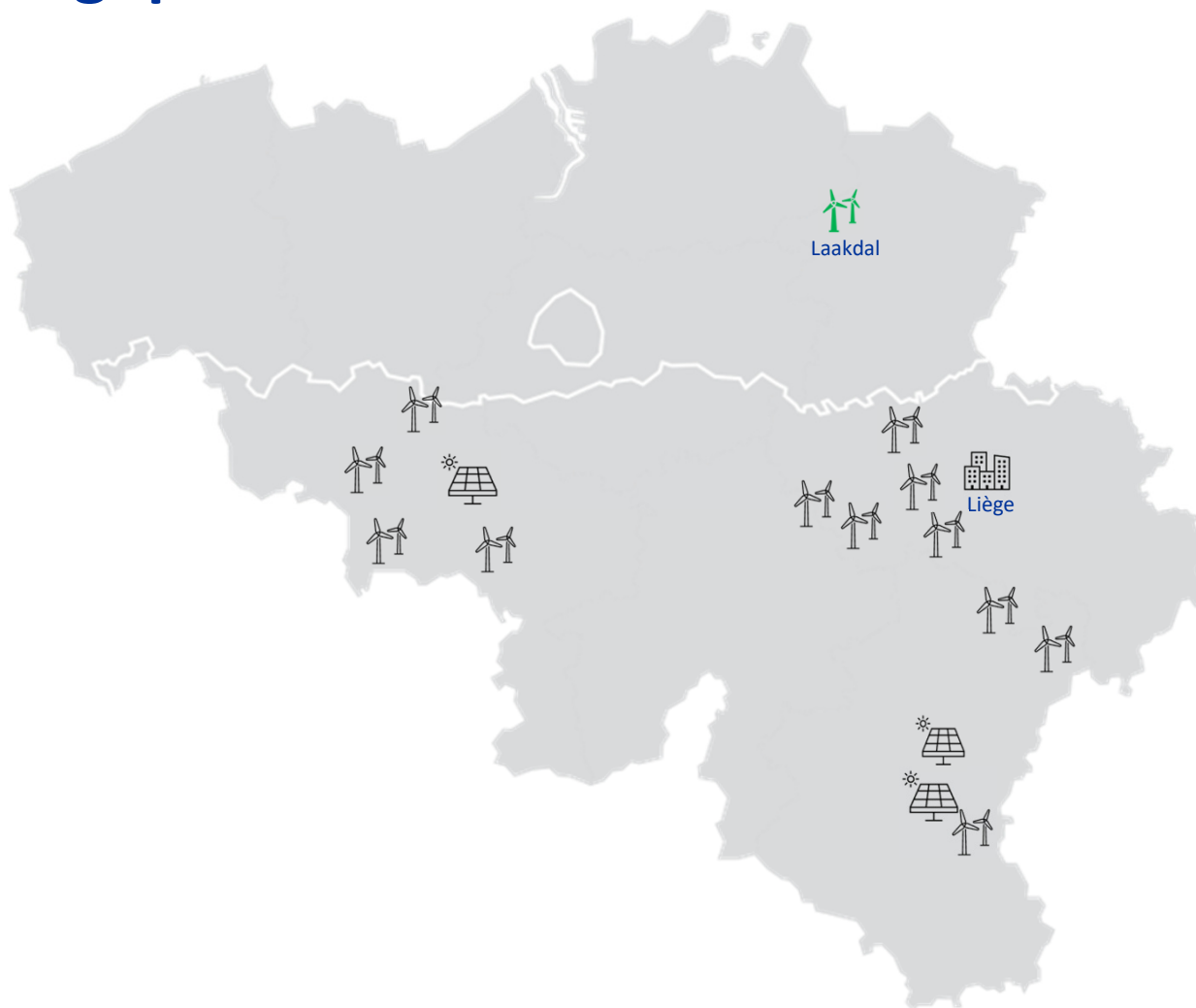
# Structure du groupe wpd

## Couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur





# wpd en Belgique



Bureaux



Éolien en exploitation



Éolien en développement 320 MW



PV en développement 50 MW

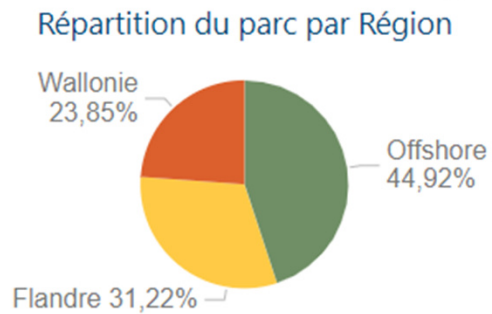
# Présentation du contexte général



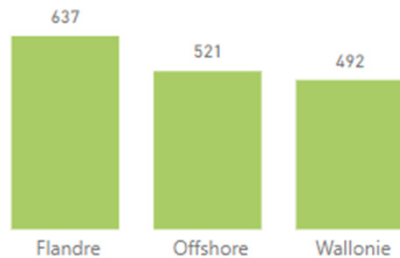
# Vers une Wallonie climatiquement neutre en 2050

Contribution de la Wallonie au Plan National Energie Climat 2030 (PNEC 2030)

28 à 29 % d'énergie issue de sources renouvelables à l'horizon 2030  
100 % à l'horizon 2050



Nombre d'éoliennes installées



Objectif éolien wallon 2030  
Plan Air-Climat-Energie (PACE)

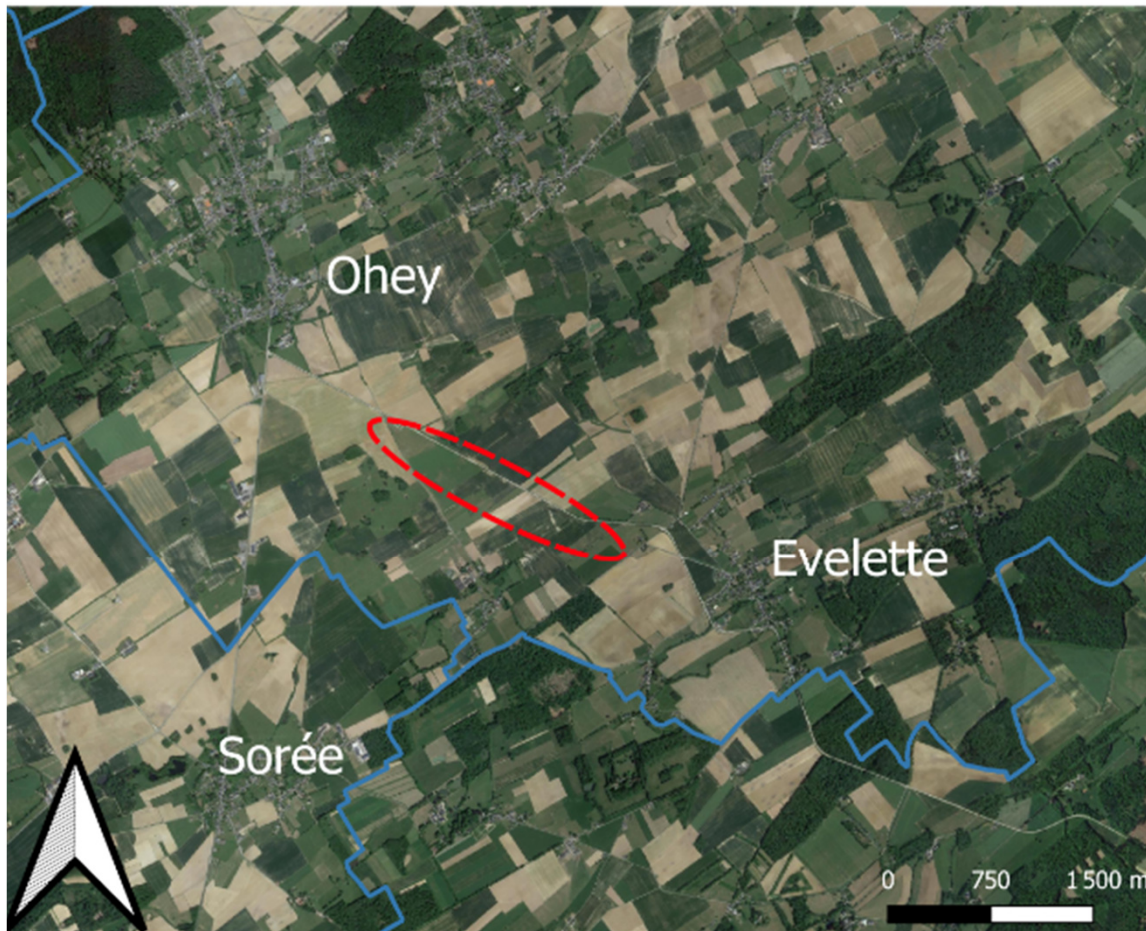


En 2022, **1.915 GWh** d'électricité bas-carbone produite grâce aux éoliennes wallonnes



# Présentation du projet



# Localisation de la zone du projet

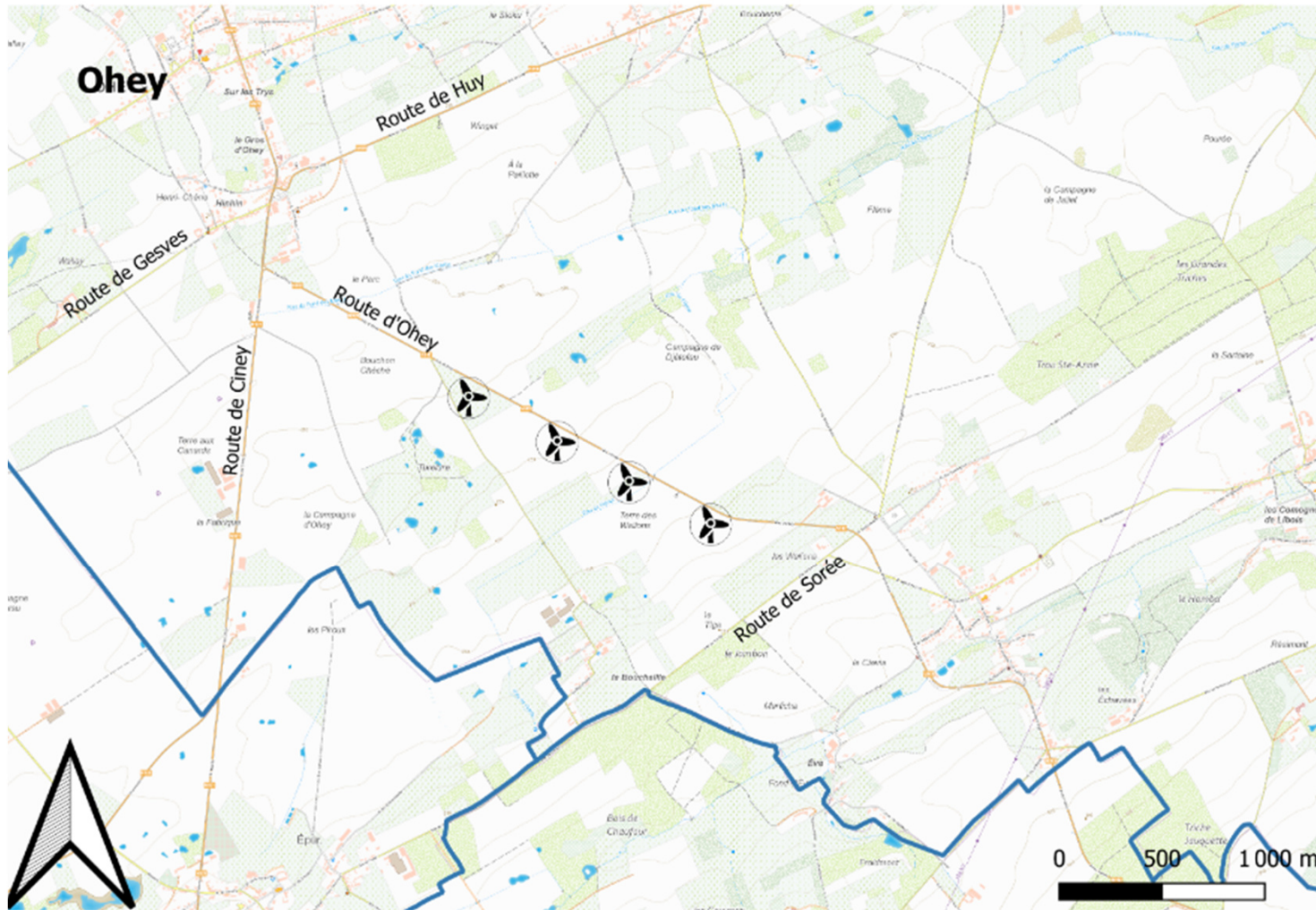


## Légende


-  Zone du projet
-  Limites de communes



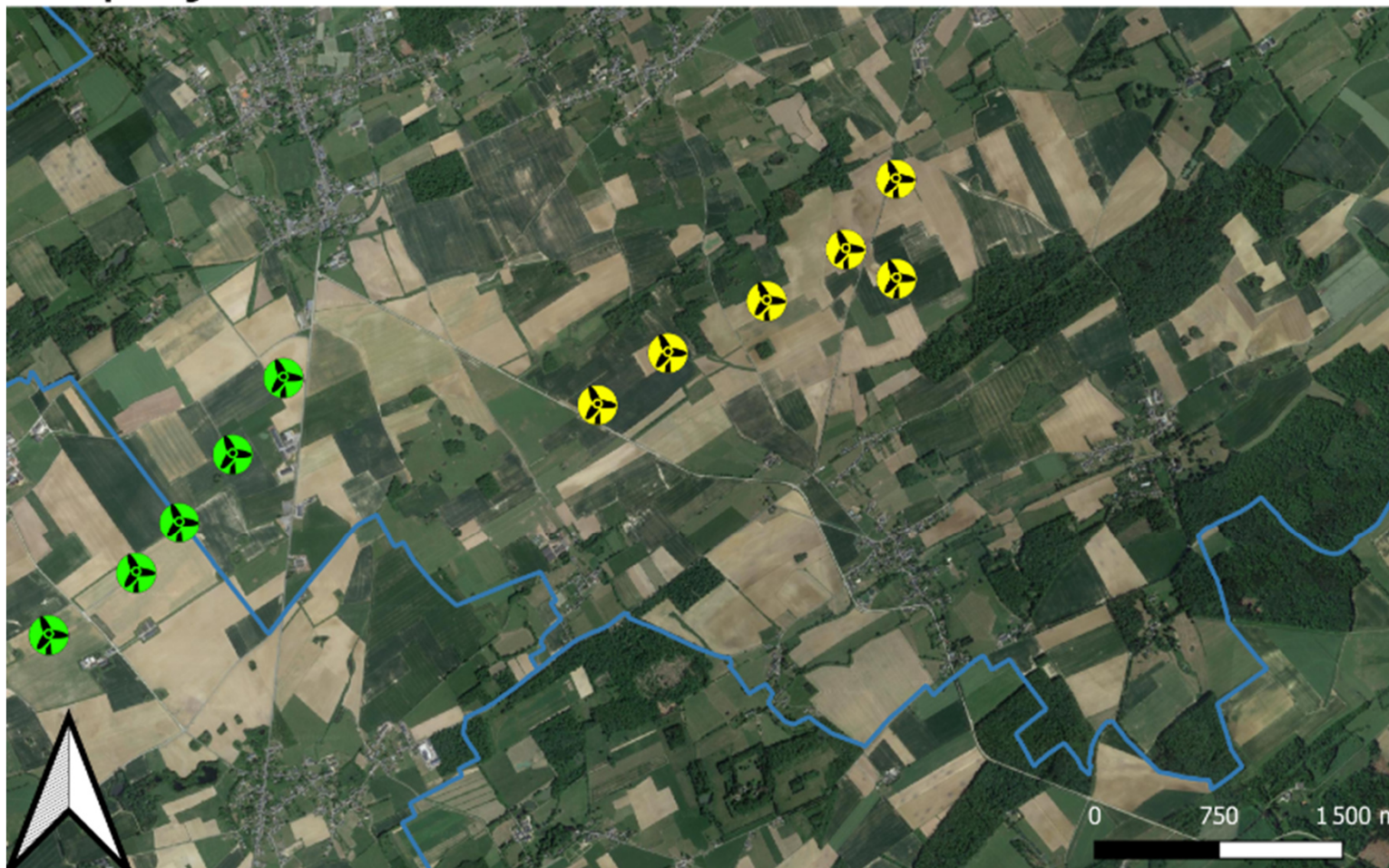
# Zone du projet






## **Légende**

 Emplacements projetés

# Localisation du parc existant Windvision et du projet éolien concurrent






## **Légende**

-  Parc Windvision
-  Projet EDPR
-  Limites communes

# Localisation du parc existant et du projet éolien

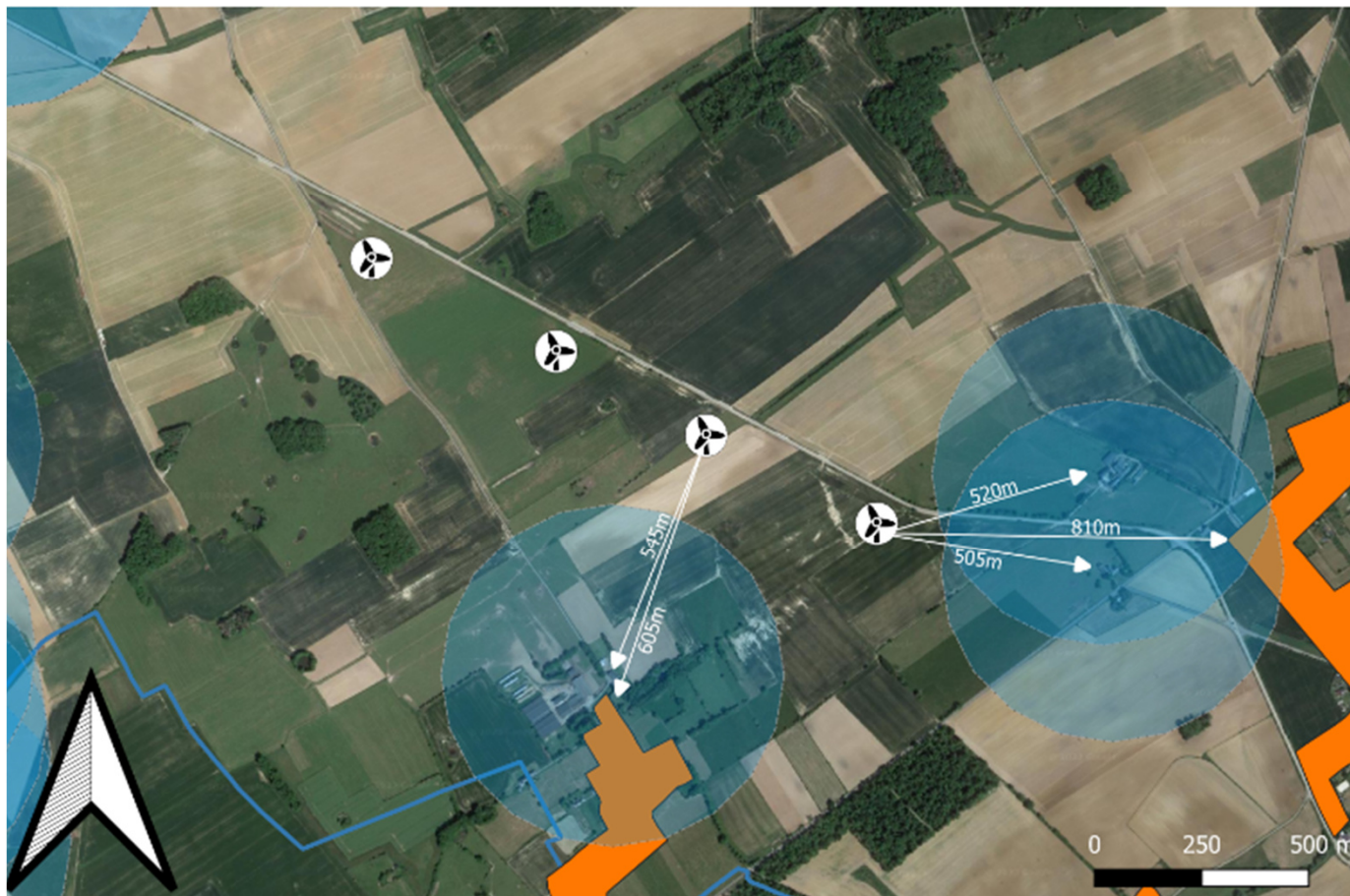


## **Légende**




-  Parc Windvision
-  Projet wpd
-  Limites communes



# Distance à l'habitat



## **Légende**

-  Eoliennes projetées
-  Maisons isolées 400m
-  Habitat à caractère rural




À une distance de **505 m** de la maison isolée la plus proche

À une distance de **605 m** de la zone d'habitat la plus proche

# Distance aux zones forestières



## **Légende**

-  Périètre distance forêts 200m
-  Périètre distance forêts 100m
-  Eoliennes projetées

À une distance de + de  
200m de toutes les  
zones boisées autour  
du projet

# Infos clés du projet

4 éoliennes



Économie de l'équivalent des émissions  
CO2 émises par 3 700\* ménages



Max **28,8** MW de  
puissance installée



52 000 MWh/an de production  
électrique potentielle



Très bon potentiel venteux



Évitement de  
14 000\*\* tCO2eq/an



Max **200** m de hauteur totale



Environ 15 000  
foyers alimentés en électricité



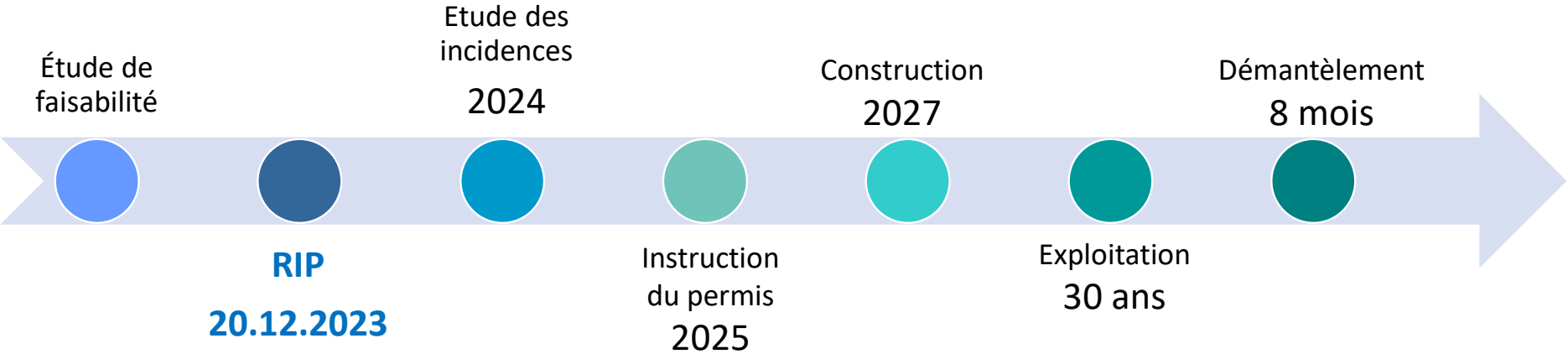
Emprise de max **0,5**  
ha/éolienne de zone agricole



\* Emissions CO2 des foyers en tenant compte de la consommation d'électricité et gaz

\*\* le mix électrique belge

# Prochaines étapes du projet



# Choix énergétiques - l'affaire de tous

## L'éolien citoyen

devenir eux-mêmes investisseurs-  
exploitants d'une éolienne

Le financement participatif chez wpd

placer de l'épargne dans le projet éolien, à  
taux fixe

### S'engager avec wpd

Quelle que soit la forme de participatif retenue, les équipes de wpd vous proposent un **accompagnement sur mesure** :

- Du développement à l'exploitation, nous intervenons et assurons la gestion de chaque étape,
- Les équipes de wpd restent votre interlocuteur unique tout au long de la durée de vie du projet,
- La majorité des risques et la gouvernance sont portés par wpd.



Le participatif  
Éolien et solaire



# Votre avis compte!

Envoyez votre avis, vos remarques ou suggestions  
par écrit jusqu'au **15 janvier 2024**

**Au collège communal d'Ohey**  
Place Baudouin 80, 5350 Ohey

**Avec copie à wpd Benelux**  
Quai Banning 6, 4000 Liège  
ou par mail [info@wpd-group.be](mailto:info@wpd-group.be)





**Merci pour  
votre attention**

*S'engager dans la transition énergétique avec wpd, c'est s'engager dans un projet d'énergie renouvelable de qualité, concerté localement, respectueux de l'environnement et des enjeux locaux*





# Projet éolien à Ohey

Étude d'incidences sur l'environnement

Réunion d'information du public (RIP) - 20/12/2023

**CSDINGENIEURS+**  
INGÉNIEUX PAR NATURE



# Pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Puissance électrique totale  $\geq 3$  MW  $\rightarrow$  étude d'incidences imposée par la législation
- Procédure de demande de permis unique régie par le « **Code de l'Environnement** » et le « **Code du Développement Territorial** » (CoDT)
- Étude d'incidences = annexe à la demande de permis unique

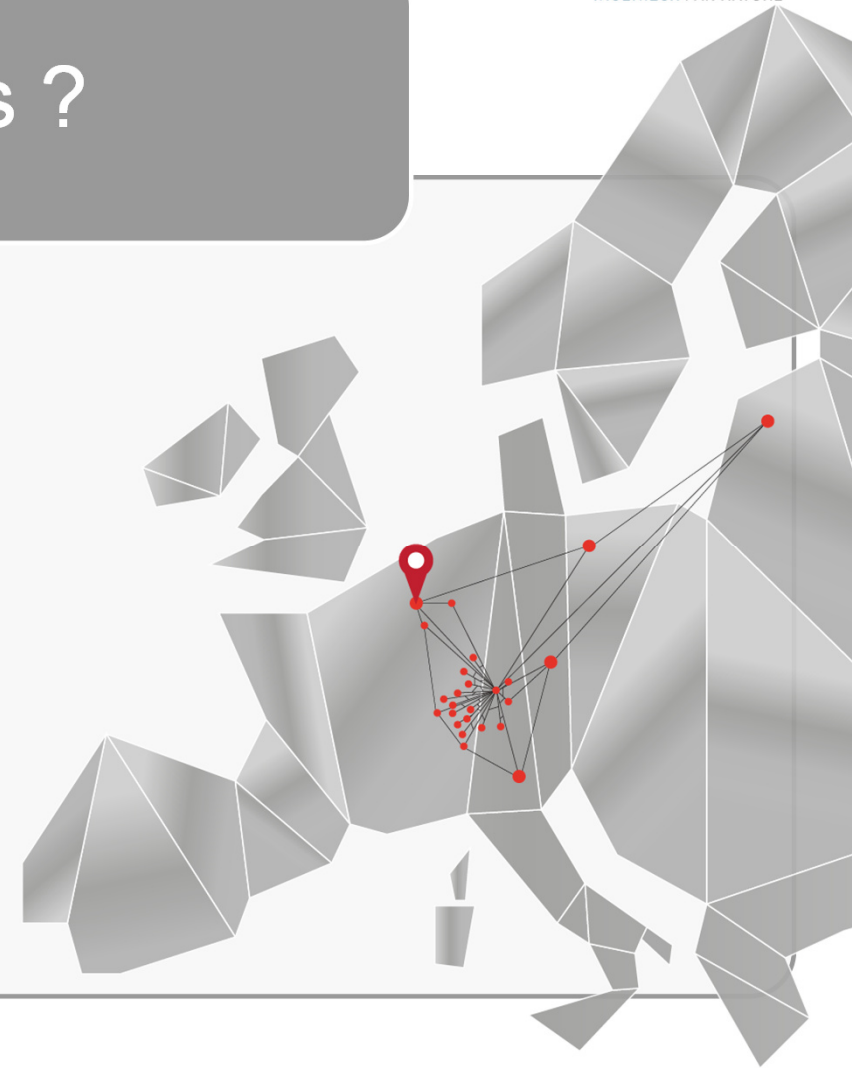
# Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ?

- C'est un outil :
  - d'orientation pour le **demandeur**
  - d'aide à la décision pour les **autorités**
  - d'information pour le **public**
- Réalisé par un bureau **agrée** par la Région wallonne
  - Indépendance
  - Compétences
  - Expérience



## Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?

- **Groupe européen d'ingénierie:**
  - Équipe pluridisciplinaire  
> 850 collaborateurs dont 70 en Belgique
  - 50 années d'expérience en Europe  
> 30 années en Belgique  
> 400 évaluations environnementales
  - Ancrage local : Namur, Liège et Bruxelles



# Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?



## DÉPOLLUTION



## DÉVELOPPEMENT DURABLE & CERTIFICATION BREEAM®



## NOTICES ET ETUDES D'INCIDENCES & MOBILITÉ



## PHYSIQUE DU BÂTIMENT, PEB & TECHNIQUES SPECIALES



## GÉOTHERMIE & ENERGIE RENOUVELABLE



# Quels sont les objectifs de la Réunion d'Information Préalable (RIP) ?

Présentation  
de l'avant-projet



DEMANDEUR

Informations, observations,  
suggestions :

- **Points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- **Alternatives** raisonnablement envisageables par le demandeur



→ compléter le contenu  
'standard' de l'étude

PUBLIC

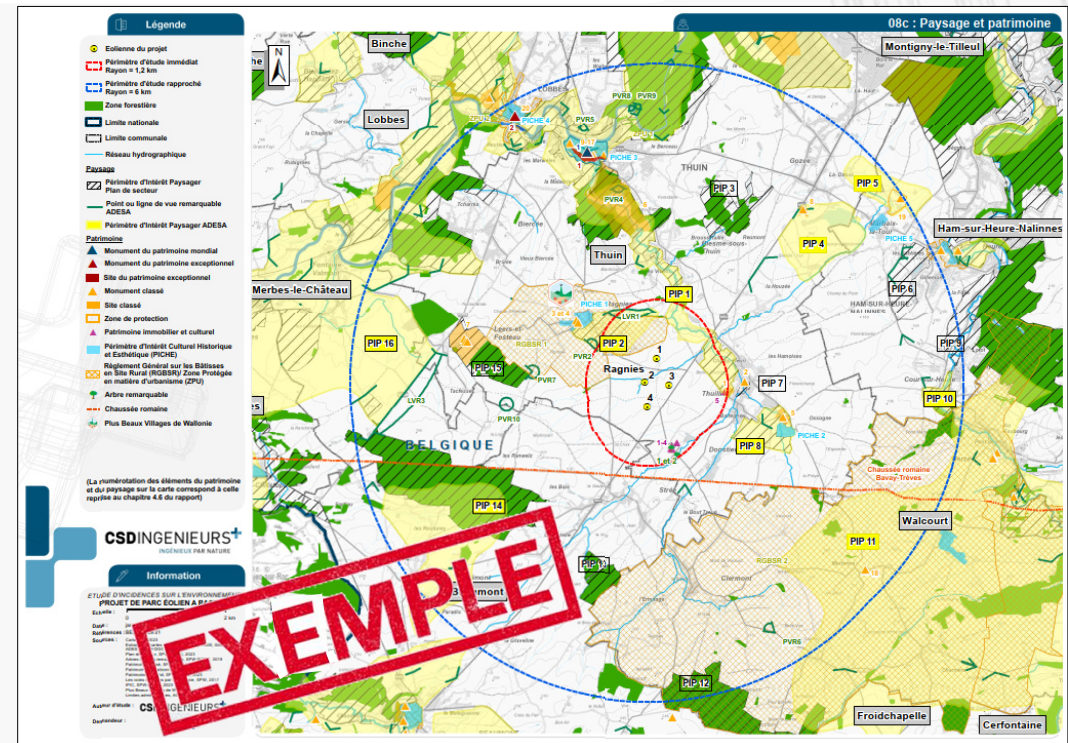
# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Présentation du projet
- Analyse de la **situation existante** de l'environnement
- Évaluation des **effets du projet et de son chantier** sur l'environnement  
*Sol et Sous-sol, Eaux, Air et Climat, Milieu biologique, Paysage et Patrimoine, Acoustique, Ombrage, Activités socio-économiques, Infrastructures, Sécurité, Urbanisme et Aménagement du territoire, Déchets, ...*
- Étude des éventuelles **alternatives** (techniques, d'implantation, de localisation)
- Proposition de mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives sur l'environnement = **RECOMMANDATIONS**

# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

## PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Inventaire et caractérisation des zones d'habitat et habitations isolées
- Qualité paysagère et patrimoniale :
  - Périmètres d'intérêt paysager, points de vue remarquables, etc.
  - Sites et monuments classés, etc.

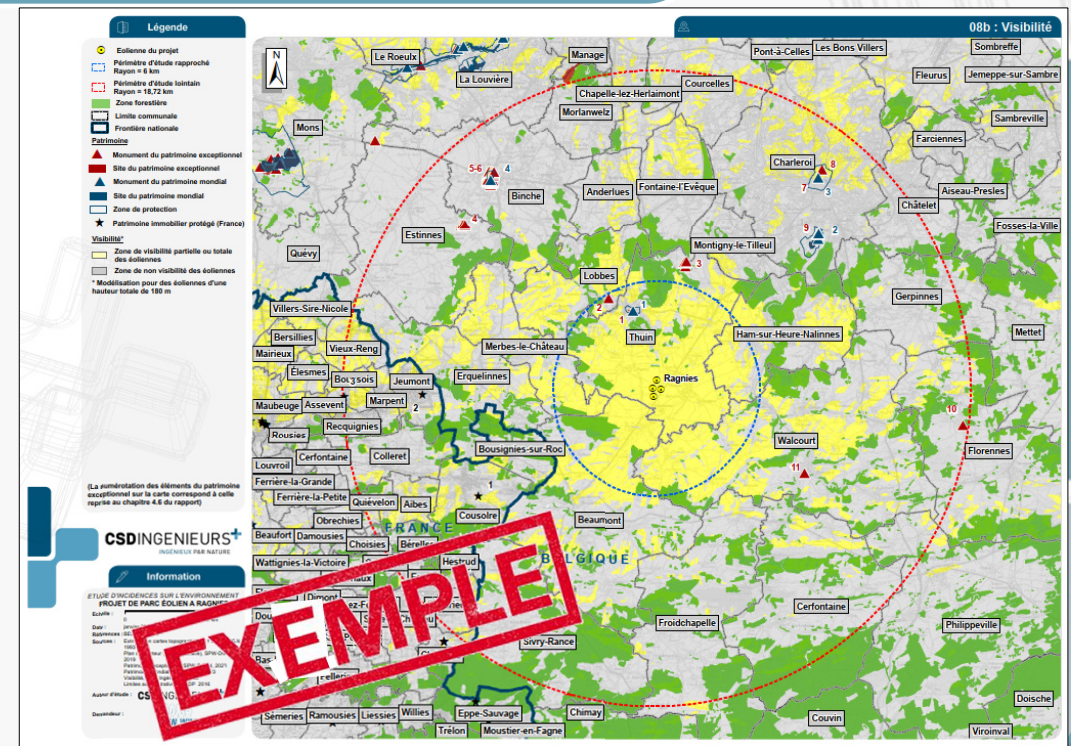


# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

## PAYSAGE ET PATRIMOINE

### Visibilité du projet :

- Modélisation sur base du relief et des zones boisées
- Périmètre d'étude d'environ 15-20 km (selon la formule du Cadre de référence)
- Zones grises = projet non visible





# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?


## PAYSAGE ET PATRIMOINE

### Impact paysager :


- Illustration par des photomontages depuis des zones habitées, points de vue, sites emblématiques, etc.

**Photomontage 01 : Emines, rue Trieux des Frênes**

**Cadrage vue panoramique**



**Cadrage vision humaine**




**Projet éolien à La Bruyère (Emines)**

Données de localisation de la prise de vue 01

Coordonnées Lambert	X : 182 093 Y : 133 970
Altitude	156 m
Distance de l'éolienne du projet la plus proche	973 m
Angle de visée (par rapport au nord géographique)	190°
Champ de vision (horizontal)	140°

Carte de localisation



Données techniques

Type d'éolienne	Don 3
Hauteur mât de	
Diamètre du rotor	
Balisage de jour	Flash blanc
Balisage de nuit	Feux rouges (mât) Flash rouge (nacelle)
Date de prise de vue	27 août 2013

**EXEMPLE**

# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

## ENVIRONNEMENT SONORE

- Mesure de bruit avec un sonomètre pour caractériser l'ambiance sonore **existante** au niveau des zones habitées proches



# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

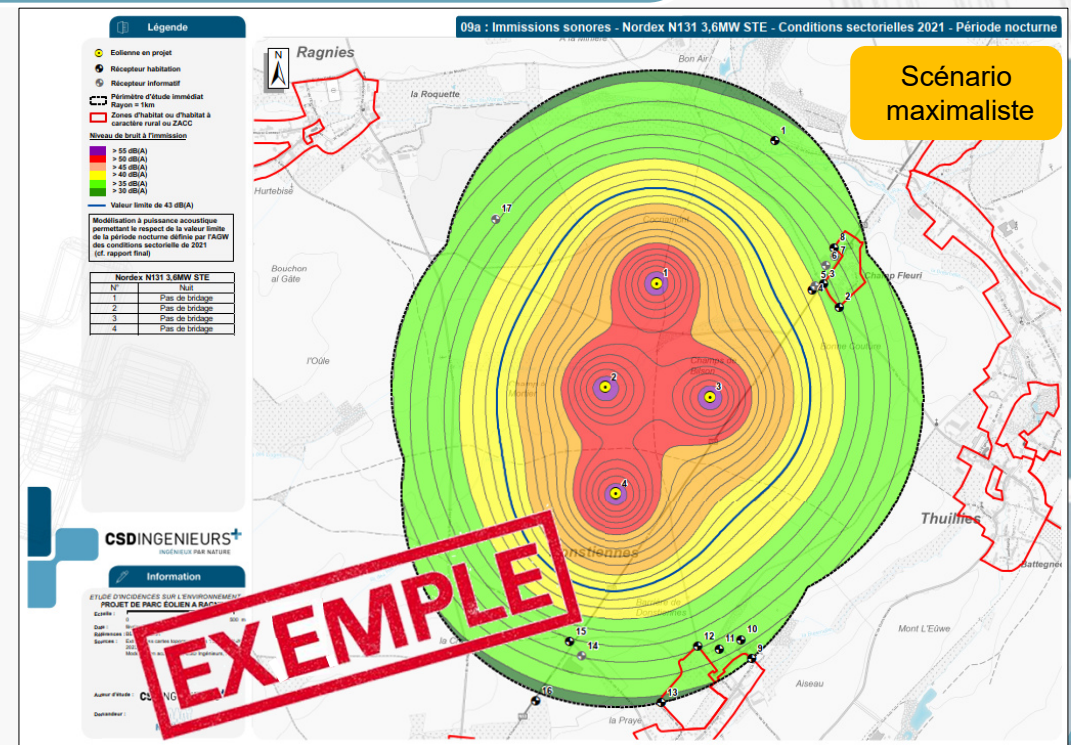
## ENVIRONNEMENT SONORE

### Impact acoustique :

- Modélisation des niveaux sonores générés par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires

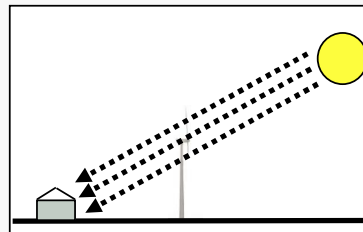
### Recommandations :

- Bridage acoustique si besoin
- Suivi acoustique post-implantation



# Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

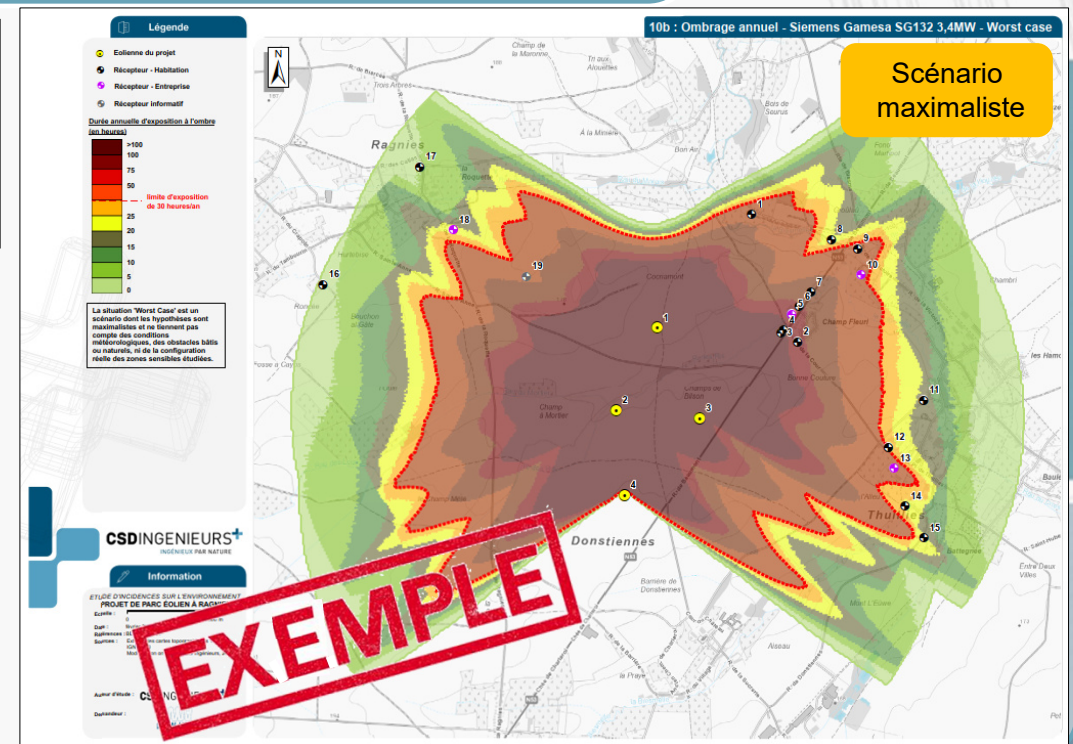
## OMBRE MOUVANTE



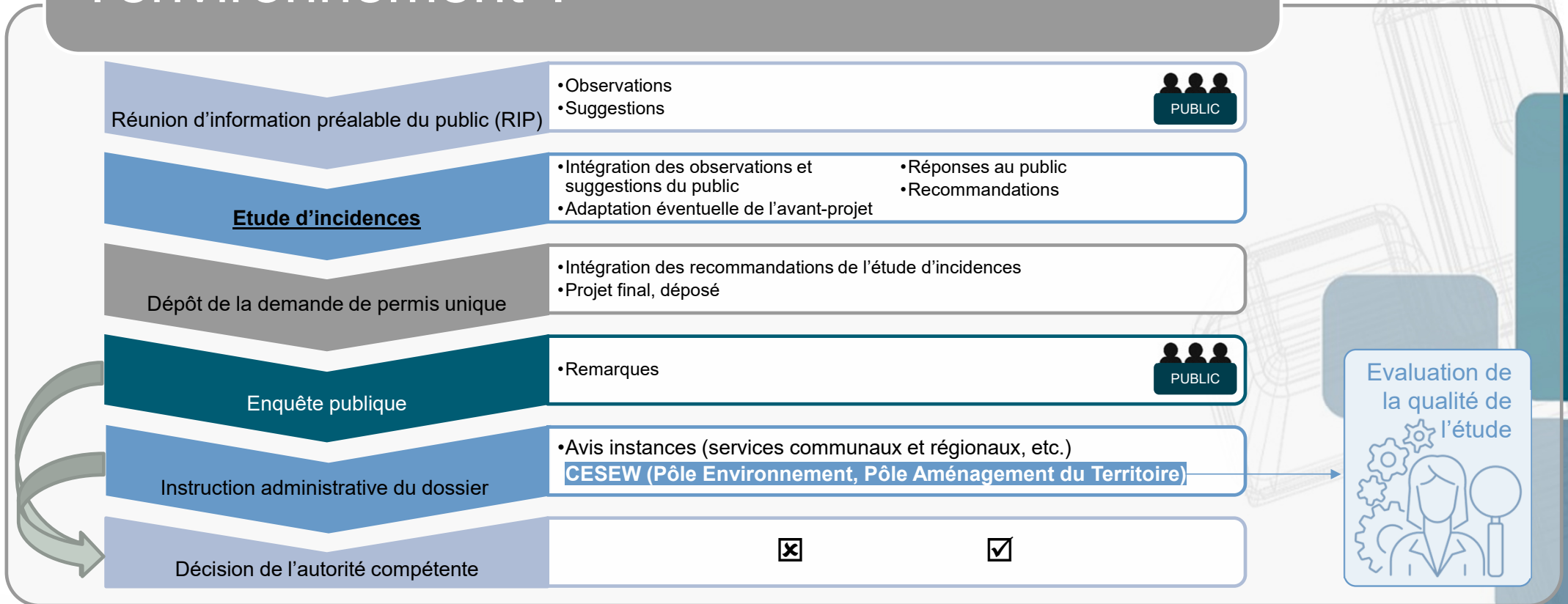
- **Modélisation** de la durée d'ombre mouvante générée par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires (30 min/jour et 30 h/an)

## Recommandation :

- Module d'arrêt si besoin



# Quand intervient l'étude d'incidences sur l'environnement ?





Merci pour votre attention

**CSDINGENIEURS+**  
INGÉNIEUX PAR NATURE



émissions  
zéro  
L'énergie renouvelable citoyenne

# La coopérative et la participation citoyenne

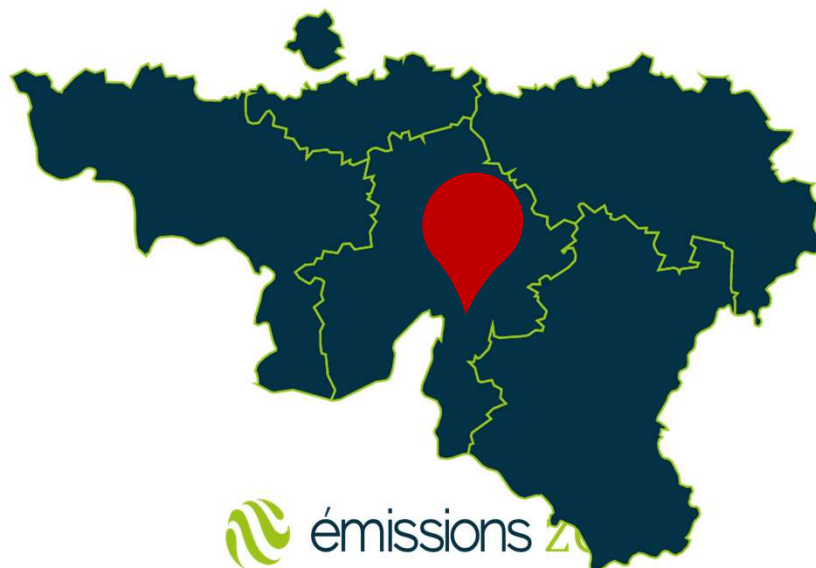
Projet éolien de Ohey  
20 décembre 2023



# 2007

Par les fondateurs de  
l'Éolienne des Enfants,

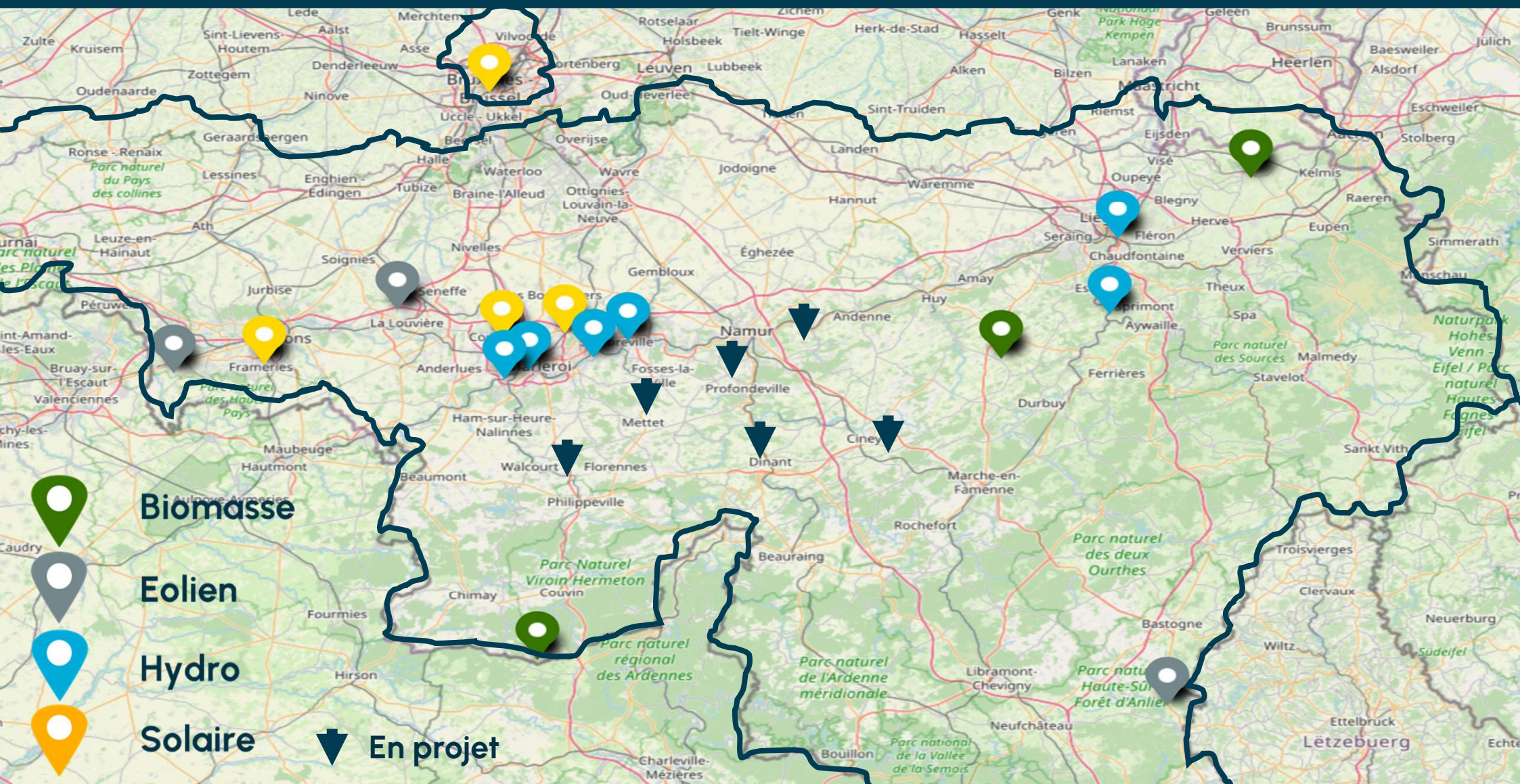
(la toute première éolienne citoyenne en 2003)





# Présent en Wallonie & Bruxelles

## 16 projets en 16 ans



# Un producteur d'énergie renouvelable diversifié

Photovoltaïque



Biométhanisation de déchets agricoles



6 M € capital  
~23 M€ investissement

Hydroélectricité –Sambre et Ourthe



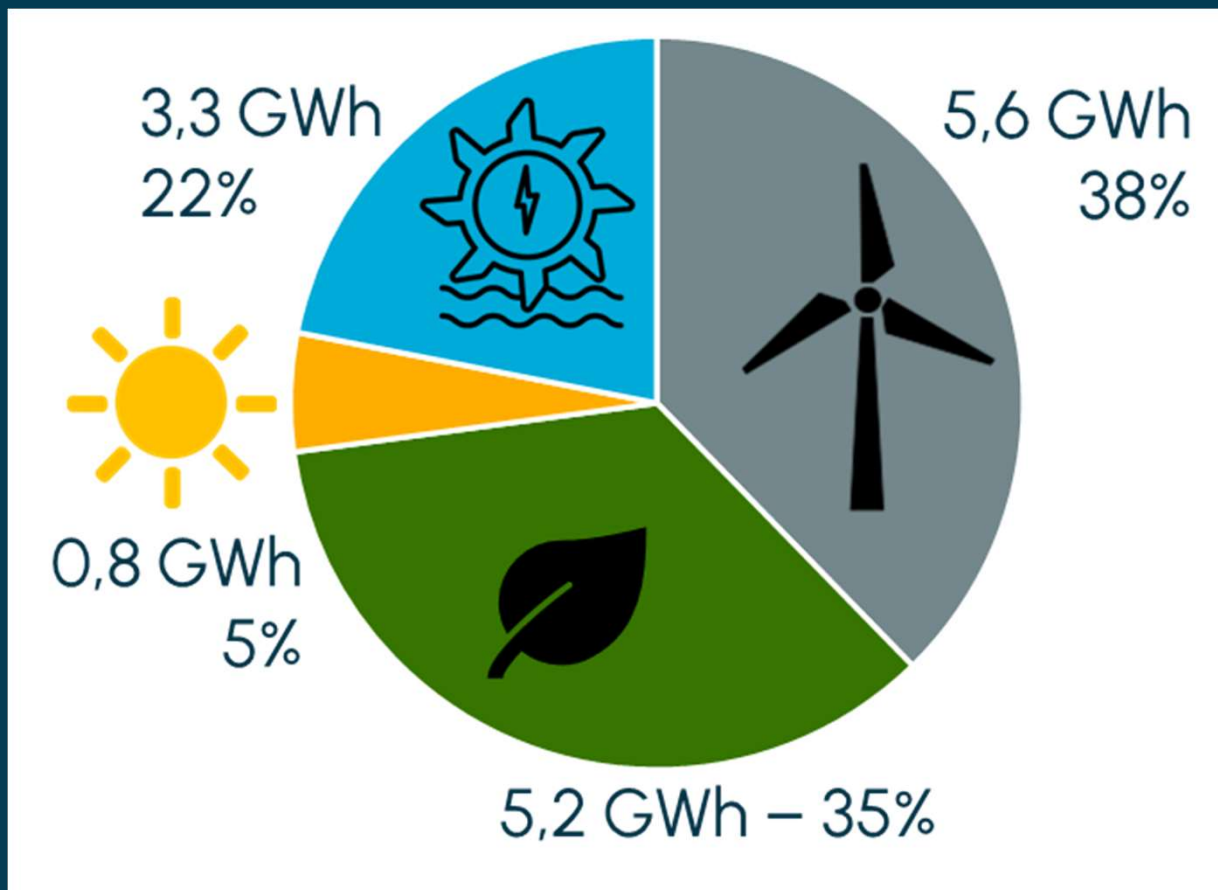
# Electricité et chaleur



15 GWh/an  
= 4.300 ménages



6 GWh/an  
= 250 ménages



# Une association citoyenne qui vit depuis 2007

Assemblées générales démocratiques  
(1 coop = 1 voix)



Visites des sites  
de production



Ateliers



Associations locales



# Une association avec une vision et des valeurs

Nous réappropriier la production d'énergie renouvelable



Être propriétaire,  
Être acteur et impliqué

- pour réduire les impacts environnementaux
- pour augmenter notre résilience énergétique



Efficacité énergétique et sobriété énergétique



Se préparer aux perturbations climatiques et toutes ses conséquences

Soin de l'environnement

Des projets choisis et avec des conditions positives

Partage et coopération

Partager des bénéfices raisonnables  
Collaboration avec les autres coopératives

Economie sociale

L'humain avant la rentabilité.  
Démocratie, solidarité...  
Pour une société plus durable.

# Une association citoyenne qui se professionnalise



2.800 coopérateurs



6 M € capital

30 coopérateurs actifs qui donnent de leur temps chaque jour, semaine ou mois



Des travailleurs portés par la mission de la coopérative



Direction



Secrétariat  
Communication



Projet, Com &  
Mobilisation



Projet éolien



Projet



Projet PV

# La coopérative privilégie 1 éolienne en propriété complète, dans une société séparée



**Société  
citoyenne**

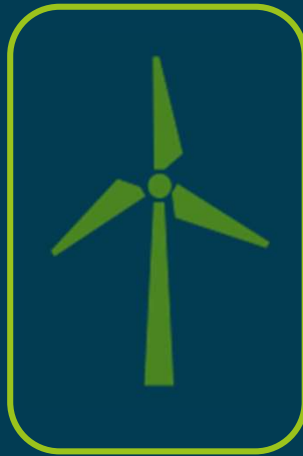


Société  
privée

- Revente à Cociter
- Participation de la commune
- Création d'une association locale
- Création d'une Communauté d'Énergie Renouvelable

En cas d'obtention du permis libre de recours, Emissions Zéro pourra racheter le permis pour **une** éolienne sur le parc

La construction du parc et  
probablement la maintenance  
seront communes.



**Société**  
**100% citoyenne**



Société  
100% privée



# Une éolienne citoyenne

détenue et contrôlée  
par les citoyens

La coopérative  
citoyenne :  émissions  
zéro  
Levée de fonds auprès des citoyens  
via un collectif local



Commune d'Ohey  
si intéressée



D'autres coopératives citoyennes



**Gérer l'exploitation**  
vente à Cociter,  
comptes,  
maintenance



**Gérer la vie associative**  
visites, présentations,  
sensibilisation, financer projets  
locaux, panneau didactique



Coopérative =  
dividende

+ contrôle de  
l'éolienne

+ 1 coop = 1 voix

+ possibilité de  
Communauté  
d'Énergie  
Renouvelable

Coopérative  
de façade

Coopérative  
réellement  
citoyenne



**RESCOOP**  
**WALLONIE**

C'EST FOU...



...COMME  
ÇA CHANGE TOUT !

**COCITER** L'ÉLECTRICITÉ COOPÉRATIVE  
Contrôle Citoyen des Énergies [www.cociter.be](http://www.cociter.be)

Les coopératives ont créé  
un unique fournisseur  
citoyen d'énergie verte

**COCITER**

électricité  
coopérative

12.000 clients  
Lancé en 2015

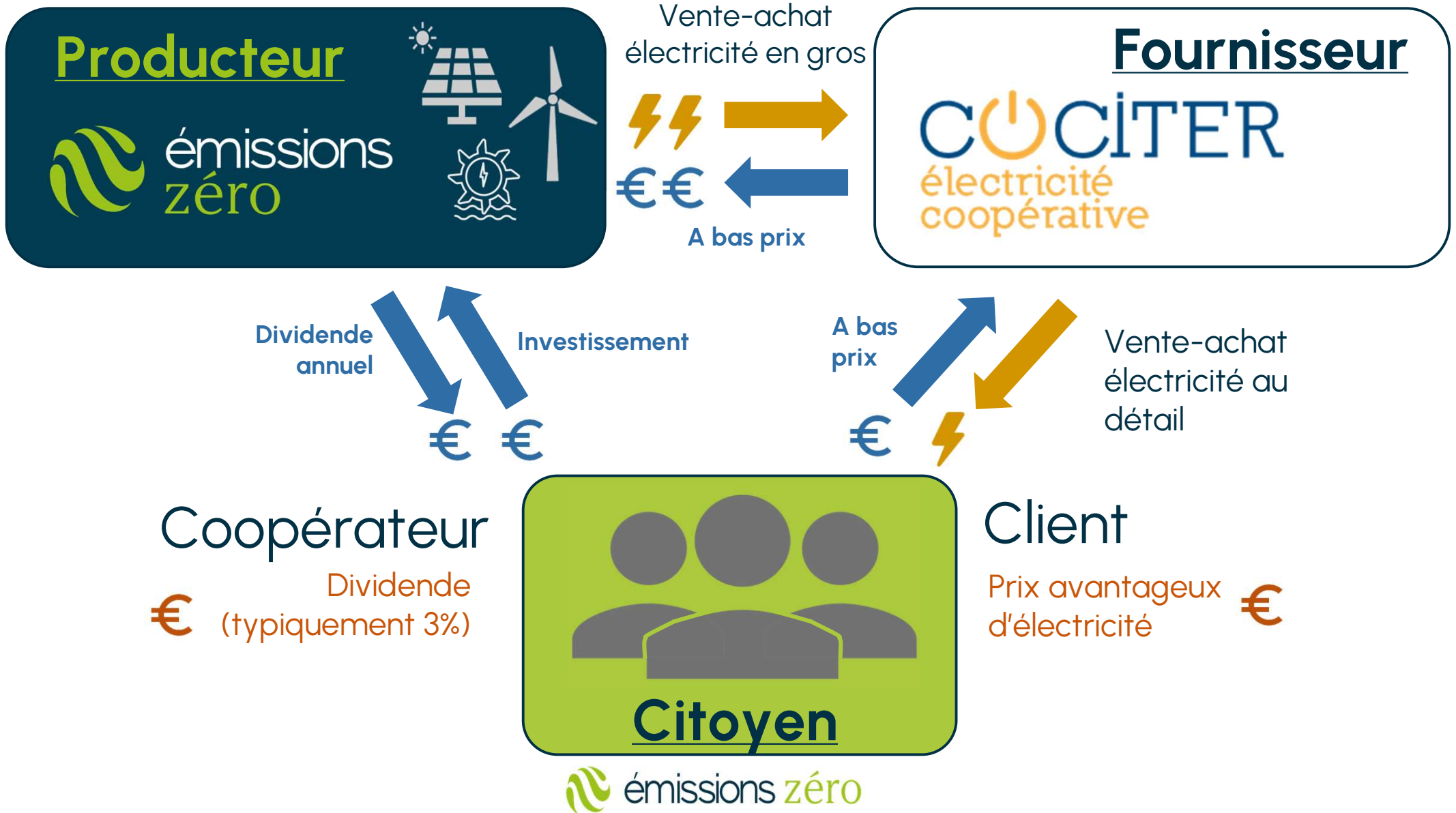
Fournisseur à prix coutant :  
pas de surprofit !

GREENPEACE

20/20



# Le Circuit Court de l'électricité 100% verte et citoyenne





# émissions zéro

L'énergie renouvelable citoyenne

La part est de 260 euros et maximum 5.000 euros



Le dividende est habituellement de 3%.

Accès à la fourniture de COCITER (si de la place).

## Devenir coopérateur ?

Invitation à l'assemblée générale annuelle  
Newsletter mensuelle avec nos projets  
Invitation à être coopérateur actif



Soutenir l'économie sociale  
Détenir et contrôler des  
moyens de production

Visitez notre site internet [www.emissions-zero.coop](http://www.emissions-zero.coop)



Investissez dans l'énergie renouvelable citoyenne



### Devenir coopérateur, coopératrice

ncore coopérateur, coopératrice, et vous souhaitez souscrire vos premières parts, cliquez ci-dessus.